

1991
M
4
Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université des
Sciences Sociales
Grenoble II

Institut d'Etudes
Politiques

DESS Direction de
projets culturels

Mémoire

Projets de construction et développement en réseau pour les
bibliothèques publiques de Saint-Etienne et Montréal :
la recherche d'un nouvel équilibre

Evelyne DUPESSEY

sous la direction de Françoise LEROUGE
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires

1991

1991
M
4

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Mémoire

Projets de construction et développement en réseau pour les
bibliothèques publiques de Saint-Etienne et Montréal :
la recherche d'un nouvel équilibre

Evelyne DUPESSEY

sous la direction de Françoise LEROUGE
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires



1991

1991
M
4

Projets de construction et développement en réseau pour les bibliothèques
publiques de Saint-Etienne et Montréal : la recherche d'un nouvel
équilibre

— Evelyne DUPESSEY —

RESUME : Un projet de construction d'une bibliothèque centrale à Saint-Etienne, un plan de développement du réseau de la bibliothèque de Montréal ponctuent l'évolution de ces deux bibliothèques municipales. Au travers de ces événements, l'étude tente de cerner les orientations politiques et sociales diversement adoptées.

DESCRIPTEURS : POLITIQUE CULTURELLE
CONSTRUCTION DE BIBLIOTHEQUE
PROJET DE CONSTRUCTION
RESEAU
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE SAINT-ETIENNE
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE MONTREAL

ABSTRACT : A construction project of a central library in Saint-Etienne, an expansion design of Montreal library network punctuate the evolvement of these two municipal libraries. Through these events, the study tries to determine the different political and social tendencies.

KEYWORDS : CULTURAL POLICY
LIBRARY CONSTRUCTION
BUILDING PROJECT
NETWORK
PUBLIC LIBRARY OF SAINT-ETIENNE
PUBLIC LIBRARY OF MONTREAL

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : Pour un projet de nouvelle Bibliothèque Municipale Centrale à Saint-Etienne	8
— Une nouvelle génération d'équipements culturels —	9
I / LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DES BIBLIOTHEQUES AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS CULTURELLES DES VILLES.....	12
A / Les municipalités et la gestion du culturel	12
B / Mobilisation municipale sur des projets de création et de modernisation des bibliothèques publiques	13
C / L'imbrication des projets politiques, sociaux, architecturaux et bibliothéconomiques dans le projet de nouvelle bibliothèque centrale à Saint-Etienne	14
II / LA RESTRUCTURATION DE LA LECTURE PUBLIQUE A SAINT-ETIENNE : CONSTRUIRE SUR DE NOUVELLES BASES.....	17
A / L'élaboration d'un projet bibliothéconomique cohérent et fort	17
1 / La révision des anciens principes.....	17
2 / Le "mot" du bibliothécaire : de la nécessité pour un professionnel de se faire entendre.....	19
B / Un projet bibliothéconomique aux incidences architecturales	21
1 / Un projet bibliothéconomique	21
2 / Des incidences architecturales.....	23
III / UN PROJET, DES PROJETS : LE KALEIDOSCOPE DES IMPLICATIONS DU PROJET TARENTAIZE.....	25
A / Des impératifs de gestion	25
1 / La démarche de projet.....	25
2 / Les étapes de constitution du projet Tarentaize : de la prise de décision au chantier de 1991	27
B / Des stratégies d'acteurs	29
1 / Une nouvelle bibliothèque.....	29
2 / Une quatrième dimension	32

3 / Un projet aux infinies facettes	33
C / Une appréhension progressive.....	35
1 / Une sensibilisation active, une perception construite	35
2 / Un regard extérieur.....	38
L'EPILOGUE	39
DEUXIEME PARTIE : Le réseau de bibliothèques publiques à Montréal : vers un partage de responsabilités ?.....	40
— Evolution du réseau québécois —.....	41
I / LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES AU QUEBEC.....	42
A / Le développement d'un réseau de bibliothèques publiques.....	42
B / L'environnement politique des bibliothèques	44
II / LES MUNICIPALITES ET L'ADMINISTRATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES.....	46
A / Les bibliothèques publiques sous tutelle	46
B / La planification des équipements culturels.....	48
1 / Un plan directeur pour les bibliothèques de Québec	48
2 / Un réseau de succursales pour la ville de Laval	49
3 / Un plan d'urbanisme et des maisons de la culture pour la ville de Montréal.....	50
C / Bibliothèques publiques et perception municipale.....	52
III / LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE MONTREAL	54
A / Une structure complexe	54
1 / Une centralisation des compétences.....	54
2 / Une décentralisation administrative en "région"	55
B / Les facteurs actuels d'expansion.....	57
1 / Une opération d'extension et de consolidation du réseau.....	57
2 / La relocalisation de la bibliothèque centrale	59
3 / L'automatisation de la bibliothèque municipale.....	60
4 / La formation de plus grands réseaux.....	61

LE RESEAU INACHEVE.....	62
CONCLUSION.....	63
BIBLIOGRAPHIE.....	68

INTRODUCTION

Les évolutions récentes en matière de politique culturelle, tant à l'échelon national que local, ont des conséquences certaines sur le développement des bibliothèques publiques.

Chez les professionnels, ce contexte a été pour les uns source d'inquiétude et de craintes ; pour les autres il a été a priori porteur de perspectives enrichissantes. Mais à l'heure où se matérialisent concrètement sur le terrain les directions politiques prises dans les années 80, il est important d'appréhender la réalité quotidienne pour en extraire la logique et saisir le sens des développements actuels.

Le champ d'une telle recherche étant très étendu, il était nécessaire de lui imposer quelques limites. Dans le cadre de notre étude, le thème privilégié est avant tout la construction. Notre présupposé sera de la considérer comme l'élément qui s'inscrit dans un vaste dessein, afférent aux problématiques de développement et d'avenir des bibliothèques publiques dans leur ensemble.

Epoque charnière dans l'histoire de ces bibliothèques, le projet de construction semble réactiver diverses interrogations qui touchent au concept même de bibliothèque, à son mode d'organisation, à son image, ainsi qu'à ses missions.

A la fois moteur et symptôme d'une évolution, il constitue pour nous le réacteur sensé mettre en valeur les choix et les orientations qui ont été validés sur un plan politique et social.

*"L'histoire des bibliothèques est étroitement associée à la conception des locaux qui les abritent"*¹. Des bibliothèques monumentales du 19ème siècle aux médiathèques des années 80, en passant par les institutions indifférenciées des années 60-70, l'évolution des bâtiments de bibliothèques peut apparaître longue et contrastée. Mais sans doute nous trouvons-nous à l'heure d'un consensus.

Toute nouvelle construction relève aujourd'hui d'une politique culturelle et traduit en outre une politique scientifique recouvrant une analyse des objectifs et des fonctions. Ainsi, chaque projet semble constituer une option sérieuse engageant l'avenir de l'intégralité du service.

¹ Cit. de J.M.Arnoult, "Bibliothèques en quête d'architecture" in "Monuments historiques", p5.

S'agissant tout particulièrement de la conception d'équipements tels qu'une bibliothèque centrale, dans les villes de moyenne à grande importance, l'envergure du projet n'est pas à sous-estimer.

Véritable tête de réseau des bibliothèques de quartier, la bibliothèque centrale impulse toute la politique de lecture publique à l'échelle de la ville et coordonne les activités au sein des différents établissements dont elle assure la tutelle. Cumulant diverses fonctions, elle joue souvent le rôle de bibliothèque ressource, et possède également une mission propre ; bien que certains aspects de la question puissent énormément varier d'une ville à une autre.

En outre, de par le fait qu'elle assure la cohérence de tout un réseau de bibliothèques, de par sa taille et ses missions, la bibliothèque centrale est seule susceptible de s'ouvrir sur l'extérieur, dans la recherche d'un échange enrichissant avec des partenaires culturels ou sociaux.

Tout projet de construction relatif à une bibliothèque centrale ne peut aujourd'hui ignorer des facteurs d'évolution comme celui-ci, et l'on se doit de doter en ce sens l'établissement des moyens indispensables à la réalisation de sa tâche et à son développement.

Dans cette perspective, on est en droit de se demander quelles sont les alternatives auxquelles se trouvent confrontées les instances de décision, et sur quels critères peuvent se baser les choix, qui, dans certains cas ont été faits ou bien restent encore à faire.

L'étude que nous entendons mener ici possède deux volets relatifs aux différents terrains d'observation qui ont été les nôtres.

Saint-Etienne d'une part, et Montréal d'autre part, constituent deux pôles très distincts de la recherche, illustrant les modèles français et québécois de développement des réseaux de bibliothèques publiques. Le choix de ces villes ne correspond pas à une démarche méthodologique organisée ; il relève seulement d'opportunités de stage. Une dichotomie qui est loin d'avoir facilité la constitution d'un projet de recherche cohérent. Néanmoins, si l'étude a pu perdre en rigueur et en clarté parfois, il est indéniable que par ailleurs elle a bénéficié du rapprochement entre deux situations de nature différente certes, mais dont l'éclairage mutuel nous a paru très enrichissant.

Au vu de l'écart qui séparait les deux contextes, il ne nous a pas semblé possible, ni profitable du reste, d'effectuer une approche comparative de deux systèmes fort éloignés quant à leurs proportions, ainsi qu'à leur organisation : Saint-Etienne (département français de la Loire) compte un peu plus de 200 000 habitants, tandis que Montréal (Province canadienne du Québec) en compte plus d'un million.

D'autre part, un fossé énorme sépare l'histoire ainsi que la personnalité des deux villes. Enfin, Montréal, contrairement à Saint-Etienne, ne procède pas actuellement à l'édification d'une nouvelle bibliothèque centrale, ce qui ôte tout intérêt immédiat et évident de rapprochement concernant démarche et prise de décision. C'est pourquoi, en définitive, ce mémoire s'articulera à la fois sur une étude de terrain et sur une étude de politique culturelle.

Cependant, de façon plus détournée mais peut-être tout aussi intéressante, il reste qu'au niveau des villes les politiques française et québécoise en matière de planification d'équipements culturels, ainsi que de conception de projets dans le domaine des bibliothèques, ont chacune leur mot à dire ; et nous considérons qu'il est intéressant de pouvoir les mettre en parallèle. Cette démarche nous apparaît d'autant plus plausible que nous pressentons que les bibliothèques municipales de Saint-Etienne et Montréal tendent vers un but commun : la recherche d'un nouvel équilibre, notamment à travers une constitution en réseau rafferme et étendue.

En France, nous assistons depuis une dizaine d'années, à un essor considérable des bibliothèques dans un très grand nombre de municipalités. Ce regain d'intérêt pour la lecture publique, qui touche villes et campagnes, peut s'expliquer de plusieurs manières :

En premier lieu, l'Etat lui-même, inspiré par des idéaux de démocratisation de la culture, a souhaité ce développement. Afin d'encourager les initiatives sur l'ensemble du territoire, il a d'une part attribué de nombreuses subventions pour l'aménagement, et d'autre part pris d'importantes mesures de déconcentration et de décentralisation, laissant ainsi une plus large autonomie aux collectivités locales, entre autres sur le plan culturel.

Par la suite, les villes ont progressivement pris conscience de l'enjeu réel que constituait l'exercice d'une politique culturelle à leur échelle, et saisi de ce fait les opportunités qui leur étaient offertes en matière de construction.

Au rang des réalisations récentes qui procèdent d'une grande recherche architecturale figurent aujourd'hui quelques bibliothèques phares.

Cependant les villes, à qui échoit la responsabilité d'offrir un service de bibliothèque adapté aux populations, sont censées tenir compte d'une évolution du concept même de bibliothèque : la multiplication des supports, le libre-accès, l'utilisation des nouvelles technologies, la mise en place de réseaux, ainsi que l'application de nouveaux modes de gestion sont certainement des facteurs importants. Elles doivent en effet se montrer innovantes en la matière : il s'agit-là d'un impératif politique, social et économique. Or, des projets menés à terme, beaucoup ne revêtent qu'une image de modernité et négligent d'obéir à un souci premier de fonctionnalité.

De cette insuffisance, le bibliothécaire doit légitimement être tenu pour responsable, puisque c'est à lui qu'il revient d'assurer sur un plan professionnel la viabilité de tout projet dans la période de transformation qui affecte la bibliothèque dont il a la charge. Néanmoins, quels sont les termes exacts de son intervention ? Quel peut-être son rôle et son action dans un contexte mouvant, face à de multiples interlocuteurs ? Tout projet possède une originalité propre qu'il convient de bien saisir.

Par ailleurs, d'autres acteurs ont tendance à se positionner vis-à-vis d'une telle restructuration ; le personnel de la bibliothèque, dans un premier temps, puis le public lui-même, dont il est toujours délicat de cerner l'opinion.

Au Québec, un développement différencié du réseau des bibliothèques publiques distingue cette province de ses voisines. Aujourd'hui le retard à combler est encore important, malgré l'effort entrepris depuis les années 60.

Le service municipal de la ville de Montréal paraît s'inscrire significativement dans le contexte d'évolution actuel que nous souhaitons cerner.

Se pourrait-il entre autres qu'à Montréal le secteur de la construction des bibliothèques publiques participe d'une problématique beaucoup plus large, qui touche à l'administration et à l'organisation même des structures de coordination ?

Une politique de réseau ne régit-elle pas de façon beaucoup plus rigide la planification de la construction au Québec ?

Vers quel avenir s'achemine la Bibliothèque Municipale de Montréal puisqu'il est question de la reconception prochaine... de sa bibliothèque centrale, actuel pilier du réseau en matière de conservation ?

La Bibliothèque Municipale Centrale de Saint-Etienne :

5300 m² bibliothéconomiques dont l'inauguration est prévue pour 1993 ; l'image d'un "bâtiment intelligent" du 21^{ème} siècle à la pointe de la technique ; un architecte d'origine nordique réputé : Henning Larsen. En 1990, il était en particulier question de faire de cette bibliothèque un "laboratoire de la BDF"¹.

Dans un tel cadre de recherche, il nous a paru intéressant d'analyser l'événement dans ses composantes politico-sociales : quel a été le degré d'implication des acteurs dans le projet de construction d'une bibliothèque centrale ? Quelles sont les relations que ces acteurs entretiennent entre eux ? Quels types de communication ont pu se mettre en place au cours des processus d'élaboration et de négociation ?

Cette étude sociologique s'est, entre autres, inspirée des récents travaux de Philippe Urfalino portant sur l'analyse des processus de décision².

Compte-tenu de l'état d'avancement d'un projet dont les origines remontent approximativement à l'année 1986, notre premier souci durant ce mois de stage a été d'établir un historique précisant la situation, dans un premier temps au début de l'opération, puis tout au long de la mise en œuvre, pour finir par considérer l'état actuel des choses.

L'exploitation de différentes sources d'information s'est en l'occurrence avérée utile : en ayant principalement accès aux dossiers, ainsi qu'à la correspondance du conservateur de la bibliothèque de Saint-Etienne, nous avons pu dégager certains repères chronologiques qui nous ont permis de comprendre davantage comment a évolué ce projet, et surtout quels ont été ses temps forts, ainsi que les thèmes récurrents apparaissant dans la documentation constituée.

¹ Livres-Hebdo, février 1990, n°5, p 73.

² "Quatre voix pour un opéra : une histoire de l'Opéra Bastille racontée...", 1990 - 310 p.

Cette documentation se compose de lettres, comptes rendus de réunions, documents de travail, demandes de subventions, plans, coupures de presse...

Dans certains documents transparaissent les phases de programmation du bâtiment de la future bibliothèque. Celle-ci a constitué pour nous une grille de lecture préférentielle: composée d'étapes prédéfinies, aboutissant à l'élaboration d'un plan indicatif de construction, elle constitue l'élément pilier auquel peuvent être raccordés textes et discours. L'implication des différents partenaires financiers dans le projet est en outre facilement mesurable à travers le pourcentage de subventions accordées.

Par la suite, pour compléter ces informations nous avons eu recours à de nombreux entretiens, effectués avec le personnel de l'équipe de direction d'une part, avec l'un des architectes supervisant l'opération d'autre part.

Notre recherche s'est focalisée dans un second temps sur la perception actuelle et la construction de l'événement par l'ensemble du personnel de la bibliothèque.

Cette étude a en grande partie été rendue possible du fait de la mise en place d'un stage — dit "de formation" et "d'information"— à l'attention du personnel, qui s'est déroulé à la bibliothèque de Saint-Etienne dans le courant du mois de juin 1991. Destiné à une sensibilisation du personnel moins qualifié de la bibliothèque au projet de nouvelle bibliothèque centrale, ce stage d'une semaine était ponctué d'interventions de professionnels — parmi lesquels les responsables des différentes sections. Patronné par le CNFPT, il était dirigé par un intervenant extérieur encourageant le dialogue.

Notre présence à ce stage, ainsi que le recueil de diverses interviews consécutives à ces cinq jours, se sont révélés forts instructifs.

La Bibliothèque Municipale de Montréal :

Cette appellation recouvre un important réseau de bibliothèques publiques disséminées sur l'ensemble du territoire. Ce réseau est constitué d'une bibliothèque centrale et d'une centrale-annexe, d'une cinémathèque, d'une phonothèque, et de 23 bibliothèques de quartier, dont huit localisées dans des maisons de la culture¹.

Une informatisation en cours ; un organigramme de fonctionnement tout récent ; une évolution intéressante du réseau jusqu'en 1987 ; une offre de service originale ;

¹ LAGNIER, Sylvie. Les maisons de la culture à Montréal. Villeurbanne : ENSB, 1990, n°24.

une centralisation certaine des tâches et des structures de décision ; telles sont les principales caractéristiques du système. Cependant, la Bibliothèque Municipale de Montréal semble traverser simultanément une période de crise. Les difficultés rencontrées, d'ordre politique et financier, peuvent nuire à son développement.

Ces observations soulèvent de nombreuses interrogations : sur le plan historique, quelle a été la politique de construction et d'aménagement des bibliothèques publiques mise en application sur le territoire de Montréal ? Doit-on raisonner à un niveau local, provincial, fédéral ? Quelle est la spécificité de la situation montréalaise ?

Dans quelle mesure les conditions d'organisation de la bibliothèque sont-elles induites par sa forte structuration en réseau ?

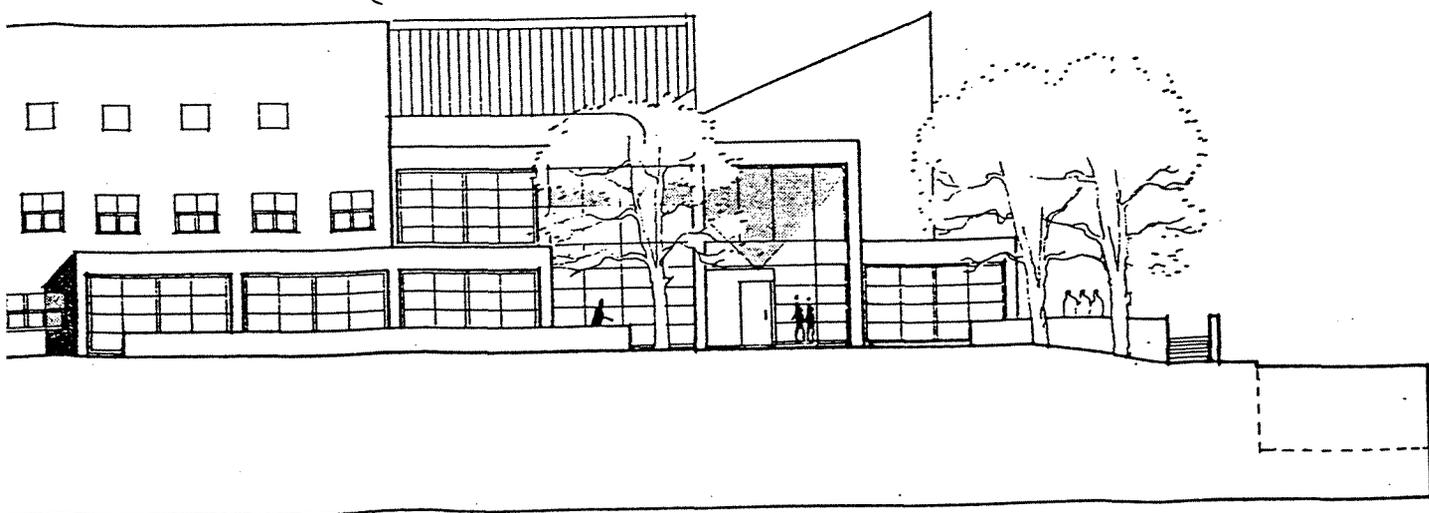
Quelle réflexion est actuellement conduite concernant le développement de la bibliothèque et de ses services ?

Quels facteurs sont susceptibles de freiner son expansion ?

Afin d'éclaircir ces nombreux points, des observations sur le terrain ainsi que divers entretiens ont été réalisés, venus conforter la recherche bibliographique. Ce recueil d'information a été réalisé au cours des deux mois de stage que nous avons effectué à la Bibliothèque Municipale de Montréal, au sein du Service des Loisirs et du Développement Communautaire dont relève celle-ci, "module de la Planification et de l'Expertise".

PREMIERE PARTIE :

*Pour un projet de nouvelle Bibliothèque Municipale
Centrale à Saint-Etienne*



— Une nouvelle génération d'équipements culturels —

Un parti-pris d'architecture

Le grand dynamisme des municipalités en matière de culture, consécutif en partie aux mesures de décentralisation prises par l'Etat, a entre autres donné naissance, des années 1980 à nos jours, à de très nombreux bâtiments de bibliothèques.

Parmi ceux-ci, certains se singularisent tout particulièrement sur le plan de l'esthétique, de l'attractivité et du modernisme, assurant par là-même la visibilité d'un développement d'ensemble des bibliothèques publiques à travers le pays. L'édification de bibliothèques remarquables dans leur agencement, des BCP aux bibliothèques de grandes villes, constitue aujourd'hui un élément de médiatisation important pour le réseau de lecture publique, allant jusqu'à favoriser son expansion.

Après avoir effectué une visite à la MLIS, Réjean Savard, professeur à l'Ecole de Bibliothéconomie de Montréal déclarait : *"La Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne représente assez bien le dynamisme qu'on retrouve actuellement dans les bibliothèques publiques en France, y compris dans les BCP : partout on construit ou on rénove, on informatise, on fait du marketing, on change les structures, on décentralise, etc. L'image des bibliothèques françaises est en train de changer, et ce très rapidement. Cela est peut-être étonnant pour les nord-américains qui croyaient encore, il y a quelques années à peine, que l'évolution des bibliothèques en France était complètement figée"*¹.

Une évolution dont les professionnels se félicitent : mais doit-on pour autant tomber dans un excès d'image et opérer une confusion entre de vrais et de faux enjeux? : *"Les débats sont vifs parfois dans les réunions et colloques (...), mais j'ai parfois l'impression qu'on se trompe d'objet, témoins ces discussions publiques fréquentes au sujet de la nouvelle "monumentalité" dont se seraient parées les bibliothèques municipales réalisées ces dernières années (et dont Villeurbanne serait le fleuron), qui ferait contraste avec une "anti-architecture" des bibliothèques des années précédentes. (...) Qu'elle {l'architecture} soit monumentale ou modeste, je ne pense*

¹ "De la bibliothèque comme œuvre d'art : nouvelle construction en France". Défi, vol.4, n°3, déc.1989, p 21.

pas qu'il faille y voir une image plus particulière des bibliothèques publiques dans la conscience de nos concitoyens. Je dirais plutôt qu'il est dans l'air du temps aujourd'hui de revenir à la monumentalité, mais pour tout et pas seulement pour les bibliothèques (...) Tant mieux pour nos villes et tant mieux si cela touche aussi nos bibliothèques. Ce qui serait grave, ce serait de ne pas être à l'intérieur de ce mouvement, ce serait de rester une fois de plus sur le côté du chemin"¹. Car...: "Villeurbanne, Nîmes, et bientôt Bordeaux... Autant de réalisations grandioses, mais qui ne doivent pas faire oublier les autres, nombreuses et tout aussi dignes d'intérêt. Depuis 1987, les inaugurations d'équipements nouveaux ou rénovés se multiplient au rythme moyen d'une par semaine, et ce rythme devrait être maintenu jusqu'en 1990. Ce phénomène témoigne certes d'une volonté générale de rénover les bibliothèques. Il témoigne surtout de la naissance d'un marché et de l'enjeu nouveau que représente aujourd'hui la "médiathèque" dans l'équipement urbain"².

La cohérence de ce mouvement est peut-être menacée : Marie-Françoise Bisbrouck qualifie de "perversion du système" le fait que les bibliothèques puissent ne plus apparaître que comme des "gestes" architecturaux, *"indépendamment des fonctions qu'elles doivent remplir pour le public comme pour le personnel"*. En effet, *"signe politique de la collectivité commanditaire, la médiathèque se doit de donner l'exemple en soignant son look. Un parti-pris esthétique qui se concrétise à l'extrême dans le cas de la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne (...) Un changement qui s'explique par le discours nouveau tenu par l'architecte sur l'architecture, mais qui ne prend pas toujours en compte les exigences de fonctionnalité propres à ce type d'équipements. Les nouvelles médiathèques sont belles , certes. Mais sont-elles gérables au quotidien ? Sont-elles conçues pour les besoins de l'utilisateur ou bien pour la satisfaction de l'architecte, voire du bibliothécaire ?"³.*

Différents acteurs sont censés intervenir dans le processus de négociation qui précède l'édification d'une nouvelle bibliothèque. Dotés de rationalités différentes, ceux-ci sont en mesure d'influencer le projet dans un sens ou dans un autre. Certains projets ne se réduisent-ils pas alors à un conflit de pouvoir ? Parfois le combat peut ne

¹ Marie-Françoise Bisbrouck - Techniques et Architectures n°384, p19 - IFLA 89.

² "Médiathèques : le nouveau look" - BBF Tome 33, n°6, 1988 - p492.

³ "Médiathèques : le nouveau look"

pas avoir lieu, faute de combattants : quasi absence de l'instance politique, du bibliothécaire ou de l'architecte ; ou bien encore oubli de l'usager, que concerneraient pourtant ces négociations...

La difficulté semble résider aujourd'hui dans la conciliation des différentes rationalités à l'œuvre.

Le cas de Saint-Etienne se présente de fait comme un exemple intéressant par rapport à ce processus nécessaire de conciliation.

Construire la bibliothèque du 21^{ème} siècle

Pour François Larbre, conservateur de la Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne, la conception d'une nouvelle bibliothèque centrale a relevé dès l'origine d'une double exigence. La première, fort ambitieuse, émanant du Maire de la ville consistait en l'édification d'une bibliothèque moderne, adaptée aux exigences et aux besoins de l'usager du futur (Cf annexe p 2, "*L'aube du 21^{ème} siècle*"). La seconde, pour n'émaner que du conservateur lui-même, n'en était pas moins ambitieuse : réaliser un bâtiment, moderne et esthétique certes, mais avant tout fonctionnel, et agencé d'une façon rigoureuse sur le plan bibliothéconomique.

Le projet élaboré à partir de ces deux objectifs a souvent été objet de discours, au point de jouir aujourd'hui d'une notable réputation : la BMC de Saint-Etienne figure parmi ces établissements culturels emblématiques qui apportent connotation et ampleur à l'effort actuel de reconstruction.

I / LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DES BIBLIOTHEQUES AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS CULTURELLES DES VILLES

A / LES MUNICIPALITES ET LA GESTION DU CULTUREL

Alors qu'en 1982 l'Etat procédait au transfert d'un certain nombre de compétences en faveur des collectivités locales, les municipalités avaient déjà été reconnues comme les premiers financeurs publics de la culture en France. La nouvelle autonomie des municipalités dans le domaine culturel a très tôt permis la réalisation de projets subventionnés, adaptés au contexte local.

Selon Philippe Urfalino¹, sociologue, deux tendances se sont développées en ces circonstances ; l'une ayant trait à l'apparition d'un véritable volontarisme culturel municipal, l'autre relative à un phénomène croissant d'institutionnalisation de l'intervention effectuée. Ces tendances aboutissent rapidement à la mise en place d'une expertise municipale effective dans la gestion du rapport :

- au milieu culturel et artistique
- au financement du Ministère de la Culture
- aux conditions techniques et financières de réalisation des projets.

A la suite d'une enquête sur des villes de taille moyenne réalisée en 1984, Philippe Urfalino et Erhard Friedberg² se font cependant assez critiques vis-à-vis de la prise de décision municipale dans le domaine culturel.

Ne découlant pas d'une réflexion rationnelle et contrôlée, celle-ci s'effectue sans réelle concertation. Elle semble obéir à une politique d'action très floue, aux objectifs ambitieux. Toute action culturelle est mise en scène et est objet de discours. Aucun souci de coordination n'intervient : les projets s'additionnent les uns aux autres, phénomène qui fonde le concept de "jeu du catalogue" s'appliquant bien à la stratégie de pieuvre des élus municipaux. Chaque projet, traité sur le mode de l'identique,

¹ "La municipalisation de la culture", dans "Pratiques culturelles et politiques de la culture" - 1987.

² "Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes ; La Documentation française, 1984.

alourdit ce catalogue que les villes ont chaque jour plus de peine à gérer : le coût d'une telle politique s'avère considérable, et conduit assez tôt à une impasse financière.

Trois types de choix sont alors susceptibles d'être effectués par les élus afin d'enrayer une telle évolution : l'engagement dans un projet pédagogique ; la reconnaissance de l'arbitraire du choix ; ou encore un but avoué de satisfaire les publics existants.

Dans un tel contexte, il est possible de s'interroger sur le type de légitimité auquel peut aspirer un projet de construction de bibliothèque.

B / MOBILISATION MUNICIPALE SUR DES PROJETS DE CREATION ET DE MODERNISATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Il existe certainement deux motifs principaux à l'intérêt porté récemment par les maires aux équipements de lecture publique : le premier réside dans la politique incitative de l'Etat en ce domaine. Tout projet de construction ou de rénovation de bibliothèques publiques est subventionnable sitôt qu'il revêt les caractères d'éligibilité obligatoires établis par la Direction du Livre et de la Lecture. Ceci concerne les crédits de la seconde part de concours particulier, au sein de la dotation générale de décentralisation, dont l'enveloppe est reconduite chaque année¹.

La constitution d'un dossier entraîne le recours aux deux directions professionnelles que sont la DLL et la DRAC, lesquelles interviennent sur la base-même du projet — d'ailleurs essentiellement sur des critères de surface.

Le second motif de l'intérêt des maires a déjà été évoqué précédemment. Se parant d'une certaine monumentalité, les bâtiments de bibliothèques accèdent à l'"affichage". "Signes politiques", ils marquent la réalité d'un investissement culturel important, pour le bien-être de la communauté, tout autant que le souci manifesté pour cette catégorie d'institution (garantissant au citoyen un accès à la formation et à l'information). La décision politique n'est-elle prise en définitive qu'"en contrepartie d'une appropriation du projet à des fins de marketing politique"² ?

¹ "Objectif lecture". Ministère de la Culture. DLL, 1988.

² Anne-Marie DELAUNE. "La médiathèque à la recherche d'une définition", DESS ENSB 1990.

Quoiqu'il en soit, la décision influe facilement sur la structure-même du réseau de bibliothèques d'une grande ville : à Villeurbanne, la construction d'une très grande bibliothèque centrale a été préféré à l'équipement d'un ensemble d'annexes réparties sur tout le territoire.

Parfois, un certain nombre d'autres intérêts se font jour, qui orientent la décision plutôt qu'ils ne la motivent.

En tant qu'équipement culturel ouvert à un large public, la bibliothèque se voit en effet souvent impliquée dans un projet de réurbanisation à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. Les exemples ne manquent pas : les nouvelles médiathèques de Saint-Priest (Rhône), Arles (Bouches-du Rhône), Villeurbanne... La bibliothèque de Saint-Etienne a hérité elle aussi de ce souci particulier des décideurs politiques.

C / L'IMBRICATION DES PROJETS POLITIQUES, SOCIAUX, ARCHITECTURAUX ET BIBLIOTHECONOMIQUES DANS LE PROJET DE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CENTRALE A SAINT-ETIENNE

Des différents bâtiments de bibliothèques conçus dans les années 80, bien peu ne sont pas le fruit de la conjonction d'intérêts des diverses parties prenantes. Au cœur d'enjeux politiques, sociaux, architecturaux, bibliothéconomiques, ces projets ont été engendrés dans un contexte d'hétérogénéité qui les a pétris.

Pour finir de s'en convaincre, il suffit de considérer les conditions dans lesquelles a été élaboré le projet de nouvelle bibliothèque centrale à Saint-Etienne¹. Facette après facette, il est aisé de lire dans ce qui constitue la trame de ce projet toute la richesse contenue dans son histoire. Une succession d'événements, un construit procédant de représentations multiples et convergentes. Ce projet s'inscrit dans son époque. Il porte la marque d'une réflexion très actuelle.

Il correspond également à un contexte culturel, social et économique précis : Ville de 200 000 habitants (l'agglomération en compte au total 400 000), Saint-Etienne sort d'un passé très pauvre sur le plan culturel. Qualifiée de "ville fortuite", elle a acquis l'essentiel de sa population en peu d'années, du fait de ses richesses minières et

¹ Cf annexe p25.

de son industrie. Cette situation particulière explique le manque de conscience d'un patrimoine local existant. Une ville importante qui ne peut toutefois pas se vanter d'être une capitale régionale. Trop proche de Lyon, Saint-Etienne s'inscrit en faux contre l'agglomération fortunée.

Toute évolution ne peut être alors que progressive. Au sortir de la crise de son activité industrielle, Saint-Etienne se cherche une identité. Pourtant, ce n'est réellement qu'en 1984 que la municipalité se préoccupe d'un certain développement culturel. La nouvelle politique est peu coordonnée, et consiste surtout en une "politique d'établissements". Néanmoins cet effort aboutit, et trouve sa consécration dans l'édification de l'actuel Musée des Arts Modernes qui constitue aujourd'hui une excellente vitrine pour Saint-Etienne.

La situation de la lecture publique a longtemps été, comme on s'en doute, bien peu réjouissante. En butte dans un premier temps à l'inconsistance de la demande culturelle d'une population socialement défavorisée, la bibliothèque municipale a connu un grand retard de développement, qu'un manque de dynamisme, semble-t-il, a aggravé et n'a pas permis de compenser par la suite.

Malgré l'urgence, le projet d'une nouvelle bibliothèque centrale ne naît pas spontanément¹. De tout temps des propositions ont été faites. Il faut attendre 1986 pour que les choses se précisent et que la mairie parle d'un éventuel réaménagement dans les locaux d'un ancien musée devenu Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne. Ce projet est finalement abandonné en regard du coût qu'il aurait occasionné. Presqu'aussitôt se profile la possibilité d'intégrer une construction neuve dans un plan de recentrage de la ville. Le quartier qu'il est question de valoriser a pour nom Tarentaize : le projet de la bibliothèque de Tarentaize voit le jour en 1987.

Dans le même temps, la bibliothèque municipale continue d'étendre ses ramifications puisqu'une nouvelle annexe, Terrenoire, ouvre ses portes en 1988, signe d'un développement constant et uniforme : avec l'avènement d'une nouvelle bibliothèque centrale, il semble malgré tout que se soit l'ensemble du réseau que l'on a entrepris de consolider².

¹ Cf annexe "Projet de construction d'une bibliothèque centrale sur le quartier de Tarentaize", p4.

² Cf annexe "Repères chronologiques", p3.

Le projet Tarentaize est rapidement porté sur la scène politique et sociale. Début 1987, en parle-t-on seulement en tant que composante du fameux plan de réurbanisation ? Désigné sous le titre "la reconquête de l'ouest stéphanois", ce projet a précédé et entraîné celui d'une nouvelle bibliothèque centrale, lui imposant non seulement un site et des contraintes urbanistiques et de terrain¹, mais également une orientation en terme d'adaptation au "milieu de vie" (expression que nous développerons à propos des bibliothèques de quartier à Montréal), c'est-à-dire à la personnalité d'un quartier ainsi qu'à ses besoins propres. Dans un tel contexte, on s'est soucié de ce que la bibliothèque en tant qu'équipement attractif, drainerait les populations vers un quartier jusqu'ici délaissé, mais on a négligé simultanément de garantir à cet établissement une position très centrale, un accès plus aisé, et une meilleure visibilité.

Fin 87 cependant, la nouvelle bibliothèque fait l'objet d'un certain discours, et acquiert une connotation plus franche. Des options sont prises, en terme d'image mais aussi de contenu, que le projet architectural viendra rapidement appuyer.

La procédure administrative est lancée : demande de financement, appel d'offre... Mais en novembre 88 on apprend que Saint-Etienne ne figurera pas parmi les Grands Travaux, ayant été évincée par Limoges.

Le projet dans son acception politique ne s'arrête bien sûr pas là. Il perdure dans une lutte d'influence pour que soit reconnu sa très grande envergure et son intérêt sur le plan national, notamment par le biais de l'accession de Saint-Etienne au rang de "pôle associé" de la Bibliothèque de France. La présentation de la maquette de Tarentaize au Salon du Livre, puis lors d'une exposition à Paris, ponctue son évolution, de même que la visite de Jean Gattegno et Georges Perrin dans le cadre d'un lien souhaité très étroit avec la BDF.

Néanmoins, bientôt ce projet dépassera les limites que lui fixait son statut de "projet d'une nouvelle construction" pour accéder à une nouvelle dimension : les projets de constitution d'un réseau stéphanois, puis de coopération documentaire des villes de Lyon et Saint-Etienne, lui insufflent une nouvelle vitalité et lui assurent un nouveau statut. Cette dimension, reconnue et prise en compte par l'autorité politique qu'incarne

¹ "Un bâtiment intelligent pour une bibliothèque", p 48 - Intervention de F.Larbre au colloque de Niort en 1989.

le maire de Saint-Etienne, François Dubanchet, ne fera toutefois pas l'objet d'une exploitation, toujours à des fins de "marketing politique", sur les scènes régionale ou nationale. L'exploitation aura plutôt lieu sur le plan bibliothéconomique.

Actuellement, et les différents acteurs culturels à Saint-Etienne ont pu s'en alarmer, la municipalité traverse, à l'instar de beaucoup de ses consœurs en France, une crise financière causée par une politique dispendieuse au fil des toutes dernières décennies. Faut-il s'en étonner lorsque l'on sait que ces municipalités fournissent un effort financier croissant en retour d'un désengagement progressif de l'Etat — notamment dans le secteur culturel ? D'autre part, les audits subits par les mairies révèlent souvent une mauvaise gestion, à la fois financière et organisationnelle. Cette crise a des conséquences directes sur les services municipaux, dans le sens d'une réduction forcée des crédits de fonctionnement dans tous les secteurs (bien que les crédits d'investissement restent constants). Ces aléas financiers ne sont bien sûr pas anodins.

II / LA RESTRUCTURATION DE LA LECTURE PUBLIQUE A SAINT-ETIENNE : CONSTRUIRE SUR DE NOUVELLES BASES

A / L'ELABORATION D'UN PROJET BIBLIOTHECONOMIQUE COHERENT ET FORT

1 / La révision des anciens principes

La construction d'une nouvelle bibliothèque centrale constitue pour le conservateur de la bibliothèque municipale de Saint-Etienne une étape importante de la modernisation de tout le réseau des bibliothèques dont il a la charge.

Depuis déjà un certain nombre d'années, et dans l'attente de cet événement, François Larbre a entrepris la rénovation d'un système qu'il juge trop archaïque à la base. Le service municipal battait en effet de l'aile : des sections séparées de façon artificielle et rigide, un système informatique à bout de souffle, des communications inefficaces au sein d'une structure hiérarchique contraignante, une gestion difficile dans des locaux vétustes, un service au public déficient sur bien des points.

L'une des premières "réformes" effectuée fut d'abord l'abolition du clivage entre les secteurs de lecture publique et de référence, dont on ne comprenait plus la nécessité puisqu'il créait un cloisonnement en matière de politique documentaire comme de personnel. Héritage bien lourd de l'histoire des bibliothèques publiques en France, cette coupure n'a à notre époque plus lieu d'être. Cette évolution a assuré à l'ensemble des services une plus grande souplesse, une meilleure coordination, ainsi que la défense des intérêts convergents de ces deux sections.

Le conservateur fut par suite l'instigateur d'un remaniement de l'organigramme établi, dans lequel l'option d'organisation choisie était celle de trois grands services : le service de référence, divisé en charges fonctionnelles, le service de lecture publique, composé de huit unités, et les services communs.

Néanmoins ce système hiérarchique posait certains problèmes, notamment au niveau de la prise de décision et de la coordination. Aussi cette organisation est bientôt remaniée : élaboré en 1988, le nouvel organigramme n'est mis en place qu'en 1990. Sa désignation sous le nom d'"organigramme Tarentaize" ne laisse aucune ambiguïté quant à son statut. A la veille d'un déménagement dans de nouveaux locaux, il est de fait très significatif qu'intervienne une redistribution des rôles, ainsi qu'une mise à jour concernant la définition des postes et la répartition des tâches.

Ce constat nous laisse entendre que tout projet de construction ou de rénovation de bibliothèque publique correspond à une phase importante pour le service, au cours de laquelle est nécessairement effectuée une remise en question complète.

S'il est ici question des structures, ne peut-on également penser qu'il en va naturellement de même pour les missions ? Cette supposition semble trouver confirmation dans la correspondance envoyée par le conservateur de la bibliothèque de Saint-Etienne aux responsables municipaux. Ces documents ne manquent pas de rappeler les buts et les missions d'une bibliothèque publique, arguant de ces buts et de ces missions pour justifier de la modernisation des services de bibliothèque.

L'une des autres principales mesures de l'équipe directionnelle a consisté au remplacement de l'ancien système informatique par un système moderne. Cette opération, qui à l'origine devait faire partie intégrante du projet Tarentaize, a finalement abouti en 1990. Rétrospectivement il semble y avoir tout lieu de se féliciter de ce qu'une telle installation ait été dissociée du processus de réaménagement dans un nouvel établissement : le poids de la gestion de l'opération n'en est à présent plus un

pour 1993, de plus le personnel, ainsi peut-être que le public, aura pu s'accoutumer au nouveau système, ce dernier ayant lui-même été rendu plus performant.

2 / Le "mot" du bibliothécaire : de la nécessité pour un professionnel de se faire entendre

Sous tutelle municipale, les bibliothèques sont aujourd'hui en toute occasion directement administrées par les élus, état de fait qui place le bibliothécaire sous l'autorité des maires de communes.

En bonne intelligence, il est souhaitable dans une ville que, le maire d'un côté, l'agent culturel de l'autre, entretiennent les excellents rapports que créent une considération mutuelle.

Cependant, curieusement il n'en va pas toujours ainsi. Les exemples d'incommunicabilité sont encore fréquents¹.

En ce qui concerne la vague de construction de bâtiments de bibliothèque qu'a connu la France ces quinze dernières années, on peut dire que l'évolution a été, dans certains cas, bien peu maîtrisée par les professionnels des bibliothèques. Or le réaménagement dans un nouvel établissement n'est-il pas un enjeu important pour une bibliothèque ? L'apport dont peuvent bénéficier les bibliothèques municipales touchées par le phénomène peut être considérable, en particulier lorsque le bibliothécaire est en mesure d'exploiter un tel événement. Inversement, une mauvaise exploitation peut mettre en péril la qualité du service, et porte à conséquence sur une période très longue de fonctionnement.

Dans certains cas, l'absence d'un bibliothécaire en poste explique qu'il n'y ait pas eu consultation d'un professionnel lors de l'élaboration du projet urbanistique et architectural. Mais bien souvent il arrive également que l'on ne prenne absolument pas l'avis du bibliothécaire, pourtant présent dans ses fonctions.

Pour le conservateur de la bibliothèque de Saint-Etienne, ce phénomène s'explique simplement. Dans l'esprit des élus, le bibliothécaire n'est pas un interlocuteur crédible aussi longtemps qu'il ne s'est pas battu pour accéder à la reconnaissance, et gagner la considération des décideurs.

¹ Cf "Etude du processus décisionnel au sein d'une bibliothèque municipale : l'exemple d'Aix-en-Provence" par Denis Llavori, DESS ENSB 1987, n°12.

François Larbre parle en connaissance de cause : il a dû lutter pour être accepté à la table des négociations en fournissant, travail à l'appui, la preuve de ses compétences en ce domaine. Son insistance lui a finalement valu l'image de "l'homme de la situation" dont l'avis éclairé est indispensable.

Une lettre, figurant dans les dossiers du conservateur, illustre bien ce passage difficile, tandis qu'un second document relate lui, la confirmation du bibliothécaire dans son rôle de "premier conseiller" auprès des architectes¹. Ce rôle lui est aussi dévolu auprès du maire de Saint-Etienne en ce qui concerne les relations avec l'extérieur — notamment sur le sujet des "pôles associés" — sur ce projet.

A propos du rôle du bibliothécaire dans un projet de construction, voici ce que dit un ouvrage de référence, le "Précis de bibliothéconomie" datant de 1987 : *"Il doit être l'informateur privilégié du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre et doit pouvoir suivre les différentes étapes de la construction jusqu'à son achèvement. En effet, il dispose de toutes les données sur l'organisation et sur le fonctionnement de ses services, sur la nature et l'importance de ses collections, sur la nature et les besoins de son public ; il peut être à même dans bien des cas de suggérer des lieux d'implantation. Il lui est enfin possible de prévoir à plus long terme le développement de ses activités et de faire entrer ces prévisions dans le programme de construction afin qu'il ne reflète pas seulement les besoins à un moment donné (...). Certaines communes associent le bibliothécaire à l'étude et à l'établissement du programme de construction, conscientes du fait que leurs services techniques doivent associer à leurs compétences propres, celles, plus spécifiques, du professionnel de la bibliothèque ; d'autres communes cependant estiment que toute construction est du domaine du technicien et ne consultent pas le bibliothécaire. Celui-ci devra par conséquent être vigilant et s'efforcer de faire connaître son point de vue si les projets dont il peut avoir connaissance lui semblent contraire au bon fonctionnement de son service (...). Si le bibliothécaire doit intervenir au niveau de l'établissement du programme, il doit également pouvoir être consulté par l'architecte lors de l'établissement des plans, pour permettre à celui-ci d'établir les liaisons les plus rationnelles entre les services et entre les niveaux (et les étages) en tenant compte au moins d'un double circuit : celui des documents et celui*

¹ Cf annexes p10 et p24.

des usagers"¹... Ajoutons aussi celui du personnel, puisque comme nous allons le voir, ce point constitue manifestement une préoccupation majeure dans le projet de nouvelle bibliothèque centrale à Saint-Etienne.

B / UN PROJET BIBLIOTHECONOMIQUE AUX INCIDENCES ARCHITECTURALES

1 / Un projet bibliothéconomique

L'existence d'une étude bibliothéconomique parallèlement au projet de construction d'une bibliothèque se justifie par le fait qu'une bibliothèque est un établissement public qui possède certaines particularités et relève d'un aménagement qui lui est propre, tout comme un lycée, une gare ou un musée... *"Fonctions et tâches d'une bibliothèque ne peuvent s'exercer avec efficacité que dans un local qui leur soit adapté"*².

Ce sont principalement les missions d'une bibliothèque qui sont censées inspirer une réflexion concernant le bâtiment futur :

Les bibliothèques publiques possèdent une vocation d'éducation, de culture, d'information, de loisir. Cependant ces missions sont inégalement respectées d'un établissement à un autre : les bibliothèques centrales de prêt ne sont pas des bibliothèques municipales, et une succursale n'équivaut pas à une bibliothèque centrale. Chaque bibliothèque a un rôle ou un statut qui lui est propre.

Dans le cas de la bibliothèque centrale de Saint-Etienne, le souci de différencier des autres les missions de cette bibliothèque est significatif de l'importance qu'en France on accorde à ce maillon du réseau.

Conserver, communiquer, informer³ : trois vocations de cette bibliothèque qui induisent le fonds et la forme : magasins, ateliers, services publics à semi-publics, locaux adaptés pour prévenir l'évolution des supports et des techniques documentaires.

¹ RICHTER, Brigitte ; 4ème éd., KG SAUR. pp146,147.

² "Précis de bibliothéconomie", Brigitte Richter, p 145.

³ "Projet de construction d'une bibliothèque centrale sur le quartier de Tarentaize", F.Larbre, nov.1986, pp 3-5.

Au-delà de ces composantes, l'étude est susceptible d'être portée à un niveau supérieur pour atteindre le statut d'un projet bibliothéconomique au vrai sens du terme. En effet, toute nouvelle construction nécessite que soient prises, volontairement ou non, certaines options sur la configuration du bâtiment, ou plus encore sur l'aménagement intérieur. Lorsque ces options sont justifiées et font l'objet d'un véritable discours, il est alors question d'un projet bibliothéconomique original.

La bibliothèque centrale de Saint-Etienne relève naturellement d'un tel projet. Lors d'un colloque sur le patrimoine des bibliothèques du 21^{ème} siècle¹, François Larbre énumérait cinq types de conceptions bibliothéconomiques sur lesquelles reposait son projet personnel :

La première préoccupation a été celle d'une facilité d'accès, doublée d'une absence de hiérarchisation entre les espaces publics.

Second souci : ne pas isoler le public enfant du public adulte, tout en offrant pour les plus petits un service de bibliothèque de quartier.

Deux conceptions induisent une économie de personnel : une centralisation du service au public en matière d'accueil, d'inscription et de prêt, ainsi qu'une circulation et une communication aisée dans tout l'établissement.

Enfin, la cinquième décision concerne la multiplicité des supports, préconisant un classement multimédia du même genre que celui de la Bibliothèque Publique d'Information à Paris.

Il est frappant de constater, à travers le texte du colloque, que toutes ces mesures ont été adoptées par opposition à des situations préexistantes. Chacune constitue le négatif d'une orientation prise par le passé, ou bien tout simplement d'une option choisie dans une autre bibliothèque de construction récente.

La BMC de Saint-Etienne doit-elle en quelque sorte son âme à une attitude de réaction vis-à-vis d'erreurs commises ? Se poser en s'opposant : un projet bibliothéconomique qui semble institué sur la base d'observations et de jugements portés. Doit-on conclure à une émulation et un certain enrichissement de la réflexion favorisés par la vague de construction de bibliothèques dont la France peut se flatter depuis ces quinze dernières années ? Le bilan n'en serait alors que plus positif.

¹ Actes de la 3^{ème} rencontre des médiathèques publiques de Niort, 16-17 nov.1989, pp 45-46.

D'autres traits projetés sont susceptibles d'être assimilés aux conceptions énoncées jusqu'ici, dans la mesure où ils influencent, toujours sur un plan bibliothéconomique, l'agencement même du bâtiment.

Les premiers concernent le "circuit" du personnel : l'absence de liaisons internes le caractérise, favorisant une surveillance constante des surfaces réservées au public. De même que l'attribution de bureaux, non à des personnes mais à des fonctions.

Des objectifs plus larges ont également marqué la réflexion bibliothéconomique. Il s'agissait d'une part de prévoir une installation des nouvelles technologies, ainsi que l'évolution, à la fois des technologies et des installations. D'autre part, il était nécessaire que le bâtiment s'inspire du concept de "bibliothèque du 21^{ème} siècle"

2 / Des incidences architecturales

Un projet bibliothéconomique aux engagements clairs et définitifs ayant été constitué, il était éminemment souhaitable que sa réalisation passe par une conformisation du projet architectural.

Sur un plan relationnel, là encore le bibliothécaire est tenu en temps ordinaire d'imposer sa présence et de faire reconnaître son statut.

A Saint-Etienne cette étape a été plus aisément franchie peut-être que la première, le conservateur ayant été l'organisateur même du concours d'architecture jusqu'à en décider l'issue, avec l'approbation du maire. Une mise au point s'est simplement révélée nécessaire afin que s'instaure un climat de concertation entre différents intervenants : architectes, bibliothécaires, ingénieurs des services techniques de la ville, représentants de la mairie...¹.

Le fait que les architectes aient été distingués en fonction des qualités de souplesse de leur projet, et que se soit dès l'abord créé un climat de confiance entre les protagonistes, explique les très bonnes conditions dans lesquelles des réponses ont pu être apportées aux exigences d'un programme en définitive très contraignant².

¹ Cf annexe p24.

² Cf annexe p29, "Une bibliothèque ouverte et fermée", et "Saint-Etienne : deux ans d'avance sur la TGB", Livres-Hebdo, n°5, janv.1989, pp 69-71.

A la première des préoccupations, celle de la continuité entre les services publics, la solution préconisée fut l'accès de plain-pied de toutes les surfaces réservées au public. Au centre du bâtiment, un immense espace, dit "espace grand public", qu'entourent des salles plus spécialisées et cloisonnées.

La conformité au second point abordé, les jeunes enfants, n'est pas une difficulté : un emplacement minimum leur est attribué en dessous d'un certain âge.

Les contraintes touchant à une économie de personnel sont résolues par l'installation d'un point de "fermeture" à l'entrée du bâtiment, ainsi que des communications faciles entre les espaces qui en nécessitent.

Le classement multi-media prend tout son sens au sein du grand espace central.

Par ailleurs, les préoccupations liées à la circulation du personnel entraînent l'attribution complète d'un étage au service interne, étage qui surplombe l'espace public. Les surfaces de bureau, très étendues, correspondent aux différentes tâches à effectuer.

Pour finir, d'une part la nouvelle bibliothèque répond bien aux impératifs de modernité qui lui ont été assignés, grâce à une flexibilité des espaces, permettant une évolution des structures en rapport avec les changements à venir.

D'autre part, face aux problèmes d'intégration des nouvelles technologies, le projet architectural a adopté le concept de "smart building" (bâtiment élégant), pour une "bibliothèque intelligente"¹. Cette solution idéale a le mérite de proposer, ici encore, une structure évolutive, mais cette fois concernant l'installation de réseaux cablés qui alimentent et régulent le bâtiment.

Tous ces points ont été l'objet de discussions et de négociations. En juin 1991, il était en définitive question de l'implantation du mobilier, phase finale, pourrait-on dire, de l'opération. Entre l'architecte, Monsieur Canivet, et l'équipe de direction de la bibliothèque, les dernières modalités ont été réglées, concernant le schéma d'implantation.

Certains principes ont été rapidement énoncés : il fallait faire en sorte que les lieux reflètent leur fonction à leur esthétique ; le grand espace public posait un important problème de répartition ; il était nécessaire de prévoir de grands axes de circulation ; la

¹ "Un bâtiment intelligent pour une bibliothèque", Actes du Colloque de Niort, p47.

mezzanine de l'étage supérieur surplombant l'espace central, l'aspect d'ensemble était important.

Cependant, par ailleurs quel fournisseur devait être choisi ? Quelles devaient être les options d'éclairage ?

La cohérence de l'espace public a été l'objet d'une réflexion plus poussée. Cet espace a été divisé schématiquement en quatre zones : l'une de "stockage" et de prêt, une autre comprenant stockage et "audiovisuel", une zone de "consommation rapide" à rayonnages bas, une zone de "travail" avec tables et chaises...

III / UN PROJET, DES PROJETS : LE KALEIDOSCOPE DES IMPLICATIONS DU PROJET TARENTAIZE

A / DES IMPERATIFS DE GESTION

1 / La démarche de projet

"La démarche de projet est à la fois ancienne et multiple. Elle connaît aujourd'hui un regain d'intérêt qui n'est pas sans rapport avec la perpétuation de la crise économique internationale et la redécouverte d'une gestion méthodique, tout autant que des mérites d'une mobilisation sociale sur des objectifs communs"¹.

Projets de développement sur un plan international, grands chantiers, projets de service dans les entreprises, puis dans le secteur public,... la notion de projet est reprise pour tout et par tous. Organisée autour d'opérations ponctuelles, elle requiert une gestion particulière, souvent hors du cadre administratif régulier.

Synonyme de réorganisation, concept porteur de progrès, le "projet" implique une collaboration d'acteurs œuvrant pour créer, en vue d'apporter une solution à un problème précis.

¹ "La démarche de projet : projets de développement, grands chantiers, modernisation du service public". Cit. d'Alain CLAISSE, Revue d'administration publique n°54, avril, juin 1990, p181.

Le projet est *"la gestion d'un ensemble d'activités coordonnées sous l'autorité d'un responsable pour la réalisation d'un objectif spécifique, avec des moyens déterminés et pendant une période de temps limitée"*¹.

La vague de grands projets lancée à Paris depuis 1982 constitue une parfaite illustration de cette notion², laquelle est exploitée dans ce cas sur un mode répétitif, à un rythme rapide. Tous les grands chantiers sont indissociables, car dépendants d'une part d'une procédure unique, ils sont aussi les éléments d'un tout, et relèvent du même mouvement.

Ces grands projets sont de notre propos ; en premier lieu parce qu'ils font intervenir et la notion de projet et celle d'architecture. En second lieu parce que le processus organisationnel s'apparente quelque peu à la procédure mise en place pour le chantier de Tarentaize. Enfin, en troisième lieu parce que la BMC de Saint-Etienne possède un lien avec le projet de la Bibliothèque de France.

La structure d'encadrement des grands projets est très particulière. Elle a pu évoluer au cours du temps, au gré d'une considération croissante du poste, du simple agent de coordination à un Secrétariat d'Etat Chargé des Grands Travaux.

Le rôle d'une telle instance est celui d'une surveillance constante des différents chantiers, avec possibilité d'intervention immédiate.

Le contexte général de ces grands projets consiste en une définition préliminaire d'objectifs précis, d'une enveloppe précise, et d'un temps limité. Si ce cadre est très contraignant, en revanche une grande indépendance est accordée au groupe de projet.

L'opération se décompose en plusieurs étapes successives, pour une durée de 6 ou 7 ans. La phase de réflexion, qui est la plus longue, consiste en trois étapes, que sont la préparation des décisions, l'élaboration de la programmation, et la conception technique et architecturale. La dernière étape est naturellement la phase de chantier.

Le choix de l'architecte paraît constituer un moment charnière dans le déroulement de l'opération.

¹ Revue française d'administration publique, n°54, p181.

² "La conduite des grands projets de l'Etat à Paris". Luc TEISSIER, Revue française d'administration publique, pp 223-228.

2 / Les étapes de constitution du projet Tarentaize : de la prise de décision au chantier de 1991

En 1986, lors du projet de réaménagement d'un ancien musée, on pressent depuis déjà longtemps l'urgence d'une décision face à une situation qui ne s'est que trop éternisée. Néanmoins cette solution n'apparaît pas satisfaisante à l'équipe de direction de la bibliothèque qui argumente du plus possible — notamment sur les problèmes de coûts — en faveur d'une nouvelle construction. En novembre 1986, celle-ci sera effectivement envisagée, dans le cadre d'un plan de réurbanisation, tandis que le projet du musée sera abandonné.

Le véritable projet débute alors, avec la principale préoccupation de trouver des financements extérieurs pour appuyer l'apport de la municipalité. Après un brève récapitulation des besoins et des missions de la bibliothèque, on s'achemine vers une phase de lancement.

L'année 1987 se caractérise par la recherche d'information et la constitution de dossiers dans le but, d'une part de donner un schéma directeur au projet, et d'autre part de convaincre les instances administratives, politiques et techniques. Un dossier de consultation des concepteurs concernant le programme architectural et technique, ou cahier des charges, est élaboré dès septembre. Il constitue l'un des premiers documents de référence. Puis le concours d'architecture est organisé fin 87.

Début 88, le projet du cabinet ARCH est retenu. L'architecte danois Henning Larsen s'étant associé à ce projet stéphanois.

Concernant les demandes de subventions, les premiers courriers datent de décembre 1987. Contact est pris avec le préfet de département relativement à l'attribution de la seconde part du concours particulier. Un dossier complet, contenant l'avant-projet sommaire (APS) est déposé en décembre 88. Un APS avait été adopté une première fois en juin 88. La décision était toutefois annulée en juillet, car tous les coûts n'avaient pas été pris en compte : le nouvel APS a été voté en septembre.

Au cours des réunions rassemblant bibliothécaire, ingénieurs et architectes, des discussions ont eu lieu à propos de l'avant-projet détaillé et de la nécessité de constituer un dossier d'appel d'offres, en octobre 1988. Cet APD est approuvé en décembre de la même année.

Cependant, simultanément se développe le projet d'informatisation initialement lié au projet de construction (il est décrit comme le lot 21 de Tarentaize). Ce projet paraît dès l'abord indissociable du projet de réseau documentaire stéphanois. C'est véritablement dans l'esprit de cette coopération qu'aura lieu son développement :

Après une première étude des besoins de janvier à juillet 1988, grâce à la réunion des partenaires présumés autour du noyau de la bibliothèque municipale, le cahier des charges est finalement réalisé en octobre. L'appel à candidature débute en novembre 1988, et en décembre se réunit la première commission. Au sortir de négociations, l'évaluation est faite par deux groupes de choix. Enfin, de juin à novembre 1989 ont lieu la négociation des contrats et la délibération municipale notifiant le choix du système GEAC. La phase de mise en place et de formation du personnel intervient alors de novembre 89 à mai 1990.

La désolidarisation de ce projet par rapport à Tarentaize intervient lors du retard pris par le projet d'ensemble.

Dès la première année de lancement du projet Tarentaize, les responsables auront eu l'idée de faire appel à d'autres subventions que celles convenues dans le cadre de la seconde part du concours particulier. Le département ainsi que la région se verront sollicités, sans grand succès, cependant que deux autres démarches, d'un caractère plus audacieux, seront tentées : en juillet 1988, des demandes de participation au projet sont adressées à Messieurs Lang (Ministère de la culture et de la communication) et Biasini (secrétariat d'Etat chargé des grands travaux), compte tenu du caractère très particulier de ce projet, et de l'intérêt qu'il devrait susciter à un niveau national.

Des demandes de subvention concernant l'informatisation de la bibliothèque et son ameublement ont également été effectuées.

En février 1989, les entreprises sont retenues et les marchés prêts à être soumis au Conseil Municipal. L'opération, évaluée à 30 MF en 1986, atteint alors le montant plafond de 80 MF, tandis que l'Etat, par l'intermédiaire de la DRAC, ne s'est toujours pas engagé. L'avis favorable de la DRAC intervient en mars, mais la subvention n'est notifiée qu'en août 89. D'un montant d'environ 3 millions, elle doit être renouvelée chaque année. En 1990 néanmoins, la subvention n'est pas reversée, les travaux ayant commencé trop tard en 1989.

Au total la subvention de l'Etat se montera à 10 MF pour la construction, 200 000 F pour l'informatisation et 1 MF pour l'équipement mobilier. D'autres subventions viendront s'ajouter, dans le cadre de l'informatisation seulement, du côté du département et de la région.

L'échéance du projet, initialement prévue en 1990, est aujourd'hui repoussée en 1993.

Cette progression, que l'on peut qualifier de complexe, s'effectue par palliers successifs sur la longue durée. La recherche d'interlocuteurs, notamment sur un plan financier, demande un effort constant, et une argumentation solide sans cesse à renouveler. La gestion en est par conséquent difficile et prenante. La dimension financière du projet apparaît primordiale, tout autant que la dimension administrative. Elles sanctionnent toutes deux chaque étape.

Néanmoins par ailleurs les facteurs humains, économiques et politiques ont influencé le cours du programme, les uns lui donnant tout son sens en lui insufflant son originalité propre, les autres freinant son cours, ou au contraire l'accéléralant.

Ce sont des facteurs qu'il convient de bien cerner.

B / DES STRATEGIES D'ACTEURS

Il pourrait s'agir ici d'une toute autre chronologie lorsque l'on s'intéresse de près aux événements qui ont accompagné les étapes de programmation proprement dites.

1 / Une nouvelle bibliothèque

En 1986, lorsqu'il est question pour la bibliothèque d'investir les locaux de l'ancien musée de Saint-Etienne, devenu le Musée d'Art et d'Industrie, différentes rationalités se rencontrent à travers une volonté commune de faire échouer le projet. Le conservateur même de la bibliothèque n'est pas favorable à un réaménagement dans un bâtiment ancien : installer une bibliothèque du XXIème siècle dans des locaux du XIXème ? Le coût en était élevé, et la surface n'était sans doute pas suffisante, sans compter les difficultés qui ne pouvaient manquer de surgir si l'on voulait en faire un lieu très fonctionnel. Devait-on accepter cette solution alors que l'opportunité de

décision d'une nouvelle construction était proche, dans le contexte de développement culturel choisi par l'instance politique ?

Une deuxième personne tente de faire pression sur la Mairie pour que le réaménagement n'ait pas lieu. Il s'agit d'un agent culturel parmi les plus influents de Saint-Etienne. Monsieur Ceysson, conservateur du Musée d'Art et d'Industrie. Celui-ci veut garder pour lui l'ancien musée, afin d'y installer un secteur armes / cycle / ruban.

Or, incidemment la Ville vient d'acquérir un terrain, non loin du centre, dans l'ouest du territoire stéphanois. Cette fois ce sont les intérêts de la Mairie qui font pencher la balance : la nécessité de réhabiliter le quartier de Tarentaize, la chance de pouvoir disposer d'un terrain peu coûteux, ces deux éléments emportent la décision d'y construire une nouvelle bibliothèque centrale, malgré les protestations de ceux que le quartier rebute : trop loin, trop vieux, mal fréquenté... rien n'y fait.

Peu de temps après la prise de décision, les premières évaluations sont faites. Les normes de la DLL en matière de superficie au m², relativement au nombre d'habitants, constituent une référence explicite, surtout en regard des subventions à obtenir sur la totalité des coûts. Cependant aucun avis n'est arrêté avant que soient effectuées différentes visites de bibliothèques. En effet, des visites de diverses bibliothèques de France et même du Danemark ont été organisées par la Mairie, qui les a jugé opportunes, au bénéfice d'une délégation composée du conservateur de la bibliothèque municipale et d'ingénieurs de la Ville (Cf annexe p11).

Le choix de ces bibliothèques a été préalablement effectué par Monsieur Larbre, et sa liste a été soumise au maire, Monsieur Dubanchet, pour approbation.

A la suite de cette série de visites, les ingénieurs du service technique, intéressés par l'installation des nouvelles technologies, se montrent convaincant pour que soit augmentée, au-delà des normes, la surface en m² de la nouvelle bibliothèque. Pourquoi ne pas faire maintenant une bibliothèque suffisamment grande ?

Ces visites ont d'autres incidences sur le projet architectural. Lorsqu'est choisi, début 88, le lauréat du concours d'architecture lancé pour le projet de nouvelle bibliothèque, c'est un architecte danois célèbre qui est retenu. Sa candidature à ce concours est loin d'être une coïncidence. Il est associé dans ce projet au cabinet stéphanois ARCH, et c'est un des architectes de ce cabinet, Monsieur Canivet, qui a eu l'idée de s'assurer de son soutien, sachant combien le projet avait des chances

d'aboutir dans un tel contexte. L'association donnait en effet son cachet et sa personnalité au projet, tout en assurant à la Mairie les services d'une entreprise d'architecture locale.

Monsieur Canivet est coutumier de cette procédure : ne s'est-il pas déjà associé à un architecte américain, afin de présenter un projet pour le concours de la BDF ?

L'esquisse sera réalisée, mais Henning Larsen, auteur de la fameuse bibliothèque de Copenhague, ne se déplacera pas. La suite des travaux sera intégralement supervisée par le cabinet ARCH.

Le choix de ce cabinet est parfaitement justifié, car il repose sur une étude sérieuse. L'opération de sélection, réalisée par l'équipe de direction de la bibliothèque a aboutit au choix de quatre, puis de deux projets, relativement à des critères de conformité au programme, de flexibilité du bâtiment, et d'esthétique. Les deux projets finalement retenus ont été présentés au maire à qui revenait la décision définitive (cf annexe p14). Simultanément, pour tester la réelle souplesse des projets, des questions ont été posées aux architectes, traitant d'éventuelles modifications à apporter (cf annexe p16).

Néanmoins, une fois le projet ARCH / Larsen retenu, de nombreux changements sont effectivement opérés, touchant non pas la structure, mais la répartition des sections dans les surfaces proposées.

Cette évolution est nettement visible à travers les différents plans réalisés (cf annexe p21bis). Elle est significative quant à la qualité et à l'intensité des négociations entreprises.

Au premier étage, les salles ont été redistribuées en fonction de tâches diverses, et leur fonctionnalité a dû être précisée.

Le rez-de-chaussée, espace de circulation du public, a dû lui aussi être sérieusement revisité : la salle des enfants a été réduite et déplacée ; le fonds ancien a été resitué au-dessus des magasins mêmes, afin de permettre une meilleure communication des documents ; la documentation professionnelle, destinée au personnel, est montée d'un étage ; la salle de micro-ordinateurs, anciennement dite "salle des ordinateurs et des robots" est descendue au rez-de-chaussée ; le découpage des surfaces du grand espace n'est pas retenu. Quant aux toilettes, elles ont été purement et simplement supprimées dans les espaces publics, et placées à l'extérieur.

Les éléments stables sont les structures d'accueil, même si elles sont repoussées quelque peu, la salle de travail, les salles de conférence et auditorium, la cafétéria et la librairie, bien que cette dernière ait peu de chance d'ouvrir un jour, en raison d'un manque d'enthousiasme des professionnels dans le contexte stéphanois actuel.

La dimension "bâtiment intelligent" a également eu de fortes implications, puisqu'il a fallu réhausser l'ensemble de la construction. De même, la prise en compte de l'ensoleillement a amené à modifier son orientation.

De cette coopération, architecte et bibliothécaire sont ressortis satisfaits, ayant tous deux apprécié de s'adresser à un interlocuteur valable et compétent.

2 / Une quatrième dimension

Faire en sorte que le projet de nouvelle bibliothèque centrale de Saint-Etienne soit un projet de très grande envergure a toujours préoccupé décideurs et responsables de l'opération.

Au centre de cette réflexion : les nouvelles technologies, dont l'utilisation à Saint-Etienne devrait être "révolutionnaire". Pour appuyer cette option, une conception architecturale originale, qui assure en quelque sorte la visibilité de la bibliothèque depuis Paris. Dans cette perspective, et dans l'optique d'un financement intéressant, il est dans un premier temps décidé d'inscrire la BMC sur la liste des Grands Chantiers supervisés par la capitale.

La candidature n'ayant pas été acceptée, la BMC postulera dans un second temps sur la liste des pôles associés de la BDF (cf annexe p43).

Les atouts de la BMC sont importants, et de nombreux contacts ont été pris à ce sujet entre Saint-Etienne et Paris, notamment avec la visite de Messieurs Gattegno et Perrin de la BDF. Le "filon" stéphanois semble en effet d'un grand intérêt puisque ses projets sont riches et présentent un caractère d'innovation certain.

Plusieurs points sont susceptibles de permettre l'accès de la BMC au rang de "pôle associé" :

- la bibliothèque propose à son public toutes sortes de supports
- son informatisation est récente
- elle intègre de nouvelles technologies
- elle est le noyau d'un réseau documentaire local important

- c'est une bibliothèque intelligente, et il n'en existait qu'une de ce type à Toronto
- ses rapports avec la bibliothèque universitaire sont étroits
- elle projette une coopération avec la Bibliothèque Municipale de Lyon
- elle possède des fonds spécifiques

Les négociations sont en cours, mais il semblerait que du côté de la BDF on retarde la procédure.

Saint-Etienne reste dans l'attente d'un soutien financier quant à l'informatisation de son réseau local et d'une aide pour la saisie rétrospective de ses fonds.

3 / Un projet aux infinies facettes

Le projet de nouvelle bibliothèque centrale à Saint-Etienne possède à l'évidence une multiplicité de visages suivant les différents angles sous lesquels on le considère.

Si l'on s'intéresse dans un premier temps à sa dimension intrinsèque, il est aisé de repérer les principaux aspects de ce projet, car ceux-ci ont fait l'objet d'une conceptualisation largement diffusée :

— Sous un angle bibliothéconomique, il s'agit de l'édification d'une bibliothèque multi-media informatisée, aux services unifiés, aux espaces clairement définis — en termes d'organisation de la documentation ou d'usage —, aux axes de circulation cohérents, aux possibilités de communication interne performantes, aux fonctions d'accueil et de prêt centralisés. Ceci recoupe le fameux principe de "bibliothèque ouverte et fermée" (cf annexe p29).

— Sous un angle architectural, cette nouvelle bibliothèque, inspirée du modèle danois, présente les caractéristiques d'un accès de plain-pied pour les espaces de circulation et de prêt réservés au public, d'un grand espace central au rez-de-chaussée intégrant tous supports, d'une mezzanine située au premier étage, permettant une surveillance constante, d'un éclairage étudié, d'un bâtiment d'une grande flexibilité, et enfin d'une construction esthétiquement intéressante.

— Sous un angle bibliothéconomique, architectural et technique, il s'agit d'une "bibliothèque intelligente" ou plus exactement "élégante". Petite sœur de la première du genre à Toronto, elle intègre, grâce à l'électronique, un système de gestion et de régulation en matière de sécurité, d'énergie, et de communication, autorisant une très

grande souplesse du bâtiment en matière de branchements, de raccordements et de cablages.

— Sous un angle bibliothéconomique et technique, se sont aussi les fameuses "bornes interactives" préconisées par l'équipe de direction de la bibliothèque et réalisées par les services techniques de la Mairie. Ces consoles de consultation, qui sont réparties dans tout l'espace public, rendent à l'utilisateur le service de ne pas avoir à manipuler de support audiovisuel particulier lorsqu'il émet une demande de documentation sur un autre support que l'imprimé. Afin de parvenir à ce résultat, toutes les manipulations sont automatisées par le système. Les possibilités de consultation seront même infinies puisqu'une connexion au réseau numérisé est à l'étude, avec paiement de l'utilisateur par carte à puce.

Il est en outre question de l'installation d'un système expert de surveillance, détecteur de panne ; système expert régulant également tout le côté "bâtiment intelligent". D'autre part, un outil d'analyse de la fréquentation très perfectionné pourrait être conçu. A noter que l'ouverture d'une section micro-informatique est également prévue dans les locaux de la bibliothèque.

La personnalité de cette nouvelle bibliothèque centrale nous apparaît ici dans toute sa sophistication. Il reste dans un second temps à examiner de plus près le contexte dans lequel elle s'insère, ou plutôt celui qu'elle aurait tendance à créer autour d'elle :

— Dans son rapport avec l'université de Saint-Etienne, elle assume d'une part la connexion de son système informatique de gestion avec celui de la bibliothèque universitaire, et d'autre part l'installation d'une de ses annexes dans l'extension Tréfilerie, instaurant par là-même un "brassage" de public — public indifférencié — au sein de la BU.

— Dans ses relations avec les autres bibliothèques et centres de documentation de Saint-Etienne, elle s'est instituée en tant que noyau d'un réseau local multipartenaires, connecté sur un système informatique de gestion bibliothéconomique unique : GEAC. Cette connexion impliquera dans l'avenir : un catalogue collectif, consultable par télématique, une relation étroite entre les bibliothèques du réseau, une harmonisation des pratiques...

— L'adoption du système GEAC conduit tout naturellement la bibliothèque à se tourner vers la Bibliothèque Municipale de Lyon pour une mise en commun des

ressources documentaire des deux parties. Il s'agit là de la mise en place d'un "réseau documentaire régional".

Tous ces projets sont extrêmement divers, et le projet de construction de la BMC de Saint-Etienne en est l'épicentre. Ce dynamisme naissant autour de l'événement ne peut que nous faire prendre conscience de l'importance de celui-ci et nous instruire sur son potentiel créateur... et médiatique.

En ce qui concerne Saint-Etienne, ce dynamisme est si grand qu'il est mal contrôlé, puisqu'entre autres pour les projets de nouvelles technologies la réalisation ne semble pas suivre la conception intellectuelle : cet aspect du problème rejoint bien les préoccupations de la BDF¹.

C / UNE APPREHENSION PROGRESSIVE

1 / Une sensibilisation active, une perception construite

A l'approche de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque centrale, une phase de préparation au changement est depuis longtemps entamée. C'est tout d'abord l'informatique qui a tracé le chemin, parallèlement à une action de refonte de l'organigramme par l'équipe directionnelle. Dans les réserves, des livres neufs sont emballés et des cartons attendent d'être emportés à Tarentaize en 92-93.

Tarentaize n'est plus, pour l'ensemble du personnel de la bibliothèque, au simple état de projet. Elle constitue une réalité quotidienne.

L'élément le plus significatif en est la formation, dans laquelle tous les personnels catégories B et C se sont vus impliqués en vue, d'une part d'une professionnalisation plus grande de ces personnels, et d'autre part d'une sensibilisation au projet de nouvelle bibliothèque centrale et à l'actuelle mutation subie par la bibliothèque municipale.

A ces deux préoccupations correspondent naturellement deux types de stages, supervisés par le CNFPT. La mise en place de stages professionnels a été en grande partie motivée par la volonté de préparer, pour Tarentaize et l'ensemble du réseau en 1993, une qualification plus élevée de la moyenne du personnel effectivement en poste

¹ "La BMC de Saint-Etienne : laboratoire de la BDF ?" - Livres-Hebdo, n°5, fév.1990, p73.

à cette époque. Le recours à des stages de sensibilisation a été, lui, motivé par le souci de voir le personnel s'adapter à ce contexte de changement, pour que ces acteurs, sur qui repose le fonctionnement quotidien de la bibliothèque et de ses annexes, participent à la marche de l'instant plutôt qu'il ne l'entravent.

Ce contexte très particulier — il est rare que l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque soit précédée de telles dispositions — a certainement des incidences sur la perception que peut avoir l'ensemble du personnel du projet Tarentaize.

Au cours du second stage de sensibilisation organisé en juin dernier, de nombreuses réactions ont été entendues, au travers desquelles apparaissent des conceptions diverses de l'événement. Il est intéressant de noter qu'entre les deux stages mis en place, l'un en septembre 1990, l'autre en juin 91, ces réactions ont changé de nature : est-ce le contexte qui entretemps a évolué ? Est-ce la perception même des choses ? Ou simplement, a-t-on eu affaire à des personnalités différentes ?

Constituée de nombreuses interventions des cadres A de la bibliothèque, la formation a permis d'aborder des thèmes variés qui, une fois encore, rendent compte de la diversité des implications du projet Tarentaize : compte-rendu de l'audit subit par la Mairie très récemment, avec exposé des conséquences pour la bibliothèque, évaluation de la bibliothèque municipale, récit d'une expérience extérieure (la BM de Besançon), politique documentaire, circuit du livre, services communs, options d'organisation, répartition et charge de travail, informatique, postes d'accueil, objectifs de Tarentaize, attentes du public...etc.

Le stage était par ailleurs ponctué de visites — l'une au chantier de Tarentaize, l'autre au siège de l'entreprise qui s'occupe de la maintenance informatique de la BM — et d'une intervention, celle d'un conseiller municipal délégué à la bibliothèque.

Différents messages ont paru être délivrés au cours de ce stage : celui tout d'abord d'un effort à fournir, d'une réalité à construire concernant l'ensemble du réseau des bibliothèques. Le second message était de rendre compte du nombre de choix sur lesquels le projet engage à trancher et des nombreuses orientations possibles dans une telle évolution. Le troisième message, celui sur lequel on a peut-être le plus appuyé, est celui d'une mouvance dans un contexte général épineux : les récentes restrictions budgétaires ont entre autres pour conséquence de ne pas autoriser une augmentation de personnel dans la période d'expansion que connaît la bibliothèque —

du moins momentanément. Les difficultés financières de la Mairie en 1990 (doublé d'un retard du subventionnement prévu) avaient déjà mis en péril l'édification de Tarentaize, même si le projet n'avait été que suspendu durant un certain temps. A présent, des mesures limitatives compromettent la préparation de Tarentaize. Une tendance qui doit être combattue.

Le premier stage, dispensé en septembre 90 n'avait sans doute pas donné lieu à des messages semblables. Rétrospectivement, les cadres A de la bibliothèque ont eu à regretter un certain manque de concertation préalable : les discours ne se recoupaient pas toujours, l'ensemble n'avait peut-être pas la cohérence nécessaire. Aussi ce premier stage a-t-il été beaucoup moins bien ressenti que le second, d'autant que le chantier n'était pas alors aussi avancé et que la réflexion se caractérisait par un certain flou.

Grâce à l'écart constaté entre les deux formations, nous pouvons conclure à l'évolution effective de la perception du projet par le personnel : la concrétisation du projet, l'implication plus grande de ces personnels dans la préparation de Tarentaize, la prise de conscience d'une échéance proche, dans un contexte un peu critique, tous ces éléments se conjuguent pour aboutir à une perception accrue, à une réflexion plus large de l'ensemble des personnes.

La réflexion dont il est ici question n'est bien sûr pas exempte d'une perspective critique, de même que d'interrogations de diverses natures, à la suite de l'information diffusée.

Par rapport au stage, l'impression globale est positive. Le principe d'une mise au point, d'un échange entre le personnel, d'une découverte, est très bien perçu. Les principales préoccupations qui ont émergé des discussions semblent avoir trait au public, à l'organisation et la répartition des tâches, ainsi qu'à l'aménagement futur de Tarentaize.

Ce sont bien ces mêmes préoccupations que l'on retrouve chez le personnel catégorie A de la bibliothèque, avec peut-être le souci supplémentaire d'une politique documentaire cohérente, le souci du fonds de la bibliothèque et de sa mise en valeur.

L'échéance de 93 ne laisse pas d'inspirer quelques inquiétudes à tous. Néanmoins le projet de Tarentaize est aussi pour beaucoup synonyme d'espoir : espoir surtout d'un nouveau dynamisme pour la lecture publique à Saint-Etienne, et espoir de nouvelles conditions de travail, plus motivantes.

Inquiétude ou espoir, c'est avant tout en fonction, et à propos du public, qu'aujourd'hui l'on s'interroge : qu'offrira-t-on à l'utilisateur de demain, et qui sera-t-il ?

2 / Un regard extérieur

La conquête d'un nouveau public constitue de fait l'un des engagements premiers de la nouvelle BMC. Toutefois, il ne s'agit pas pour elle de drainer un public trop nombreux, désertant les annexes ; en tant qu'équipement de quartier, elle se doit d'accueillir les usagers, effectifs ou éventuels, de Tarentaise : donc il n'existerait en théorie pas un, mais plusieurs publics à toucher.

Deux sondages ont pu être effectués depuis qu'à été prise la décision de construire la nouvelle bibliothèque.

Le premier, sous forme d'enquête télématique, a eu lieu lors de la Fête du Livre en septembre-octobre 1988. Très peu représentative, cette enquête a du moins révélé un grand enthousiasme du public présent ou, par opposition mais minoritairement, un rejet pour ce "monstre" présumé.

Le second est intervenu en avril 1989. Il revêtait la forme d'une enquête par téléphone, et prenait pour cible les non-utilisateurs de la BM et de ses annexes. Beaucoup plus fiables, les résultats de cette enquête ont montré qu'il existait véritablement un public potentiellement important pour le nouvel équipement, attiré essentiellement par le caractère de nouveauté de l'établissement, sa vocation culturelle, ainsi que l'offre de nouveaux services : prêts et consultation de supports audiovisuels, estampes, jeux, utilisation de micro-ordinateurs...

L'EPILOGUE

En 1991, le projet de la BMC de Saint-Etienne continue d'évoluer, et cette évolution est ponctuée d'événements qui actualisent sans cesse les questions d'échéance et d'avenir de ce projet, même s'ils ne le mettent pas pour autant en péril.

A Saint-Etienne, on compte depuis peu la fermeture d'une bibliothèque : celle de la Maison de la Culture, que faute de crédits le directeur a décidé de transporter à l'Ecole des Beaux Arts, où elle est mal exploitée.

La Bibliothèque Municipale n'échappe pas aux difficultés que rencontrent les services municipaux dans leur gestion financière à la suite des restrictions actuellement imposées à tous.

En ce qui concerne le service, le problème majeur est celui d'une pénurie de personnel dans la perspective de l'ouverture de Tarentaize en 93. C'est pourquoi en juin dernier le conservateur a à son tour pris une décision : celle de la fermeture momentanée (durant 2 ans) de l'une des sections à sa charge, afin de disposer du personnel nécessaire à la préparation de Tarentaize.

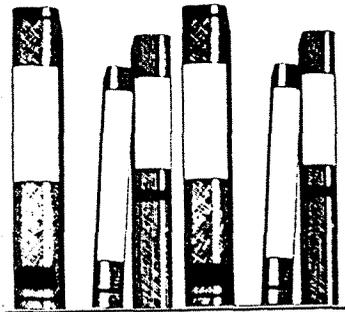
Cette décision s'inscrit dans la continuité des stratégies d'acteurs précédemment évoquées. Elle vise à opérer une pression sur le pouvoir politique. Elle a fait l'objet d'une réflexion soignée : arrêter le projet n'aurait pas été un choix judicieux, car celui-ci aurait de toutes façons été mené à terme, éventuellement par un autre service. D'autre part, c'est la section Etudes que l'on a préféré fermer, par rapport au public touché — qui restera fidèle et n'est pas un public culturellement défavorisé.

Un autre événement s'est produit à même époque : en juin le conservateur a également annoncé son départ de la bibliothèque de Saint-Etienne.

En tant que l'un des principaux acteurs du projet, il a été présent dans chacune de ses phases et s'est trouvé au contact de tous les intervenants. L'annonce de son départ a provoqué chez beaucoup la surprise.

DEUXIEME PARTIE :

*Le réseau de bibliothèques publiques à Montréal : vers
un partage de responsabilités ?*



— Evolution du réseau québécois —

Depuis la loi sur les bibliothèques publiques de 1959, les bibliothèques du Québec ont connu un développement régulier à travers un effort constant pour rattrapper l'important retard enregistré sur les autres provinces canadiennes.

Reconnu comme une priorité par le gouvernement québécois, ce développement a été soutenu par des organismes spécifiques, et a fait l'objet d'une prise en charge municipale croissante jusqu'à nos jours.

Une évolution qui s'est toujours caractérisée par la recherche d'une expansion en terme de réseau sur l'ensemble du territoire de la province, réseau incluant bibliothèques municipales et bibliothèques centrales de prêt.

Dans un tel contexte, les initiatives de création ainsi que de construction et d'aménagement des bibliothèques ont été nombreuses jusqu'en 1985, et elles ont été fortement encouragées. Néanmoins, depuis lors ce mouvement tend à s'éteindre à la suite d'une coupure des subventions gouvernementales.

Cette situation réactualise une polémique concernant le partage des responsabilités dans le domaine des bibliothèques¹, et suscite beaucoup d'interrogations, notamment sur le thème de l'administration des bibliothèques et de leur financement.

Rôle et missions des bibliothèques publiques tendent à être reprécisées, tandis qu'un recensement s'opère simultanément, qui place une fois de plus les bibliothèques du Québec en position nette d'infériorité vis-à-vis des normes canadiennes.

Son rang de métropole québécoise fait de la ville de Montréal un émissaire désigné pour réclamer que soit remédié à cet état de fait². Le service des bibliothèques de la ville est en effet très touché par la conjoncture, dans la phase de développement des équipements culturels traversée jusqu'ici par Montréal, et la période de transformation que connaît actuellement le réseau.

¹ "Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager" - Rapport à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques au Québec, 1987.

² "Mémoire à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques" - Ville de Montréal, avril 1987.

I / LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES AU QUEBEC

A / LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

C'est en 1945 qu'est créée la Direction des bibliothèques publiques au Québec, dès l'abord chargé de sensibiliser les municipalités au développement d'un service bibliothèque adapté pour la population. La province connaît déjà un retard important sur ses voisins.

Ce mouvement de sensibilisation sera suivi plus tard d'un franc engagement de l'Etat : en 1959 la Loi des bibliothèques publiques instaure un Service, ainsi qu'un Commission des bibliothèques publiques, qui ont pour mission de justifier et motiver l'intervention gouvernementale en ce domaine, tout en veillant sur la croissance régulière du réseau. Loi et instances administratives constituent l'aboutissement tangible d'une réflexion tenant compte, d'une part du constat d'un état de sous-développement des bibliothèques publiques, et d'autre part d'une recherche sur les systèmes de bibliothèque, effectuée à partir de modèles étrangers, notamment celui du Danemark.

Les efforts de la Direction des bibliothèques publiques et du gouvernement se verront surtout récompensés à partir de 1964, date à laquelle débute véritablement une prise de conscience pour les municipalités de la nécessité d'assurer un service de bibliothèque adéquat. Il s'agit alors de ce que Gilbert Gagnon du Ministère des affaires culturelles nomme le "mouvement de municipalisation des bibliothèques"¹.

De 1973 à 1976, l'aide financière de l'Etat est remise en question : le Service des bibliothèques publiques joue en effet à cette époque un rôle actif, dans un travail de

¹ "La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques au Québec (1960-1985), Documentation et bibliothèques, p9.

redéfinition de l'intervention du gouvernement pour le développement d'un réseau de bibliothèques cohérent et solide au Québec¹.

L'étude menée comporte un recensement des besoins, ainsi qu'un bilan de la situation pour l'ensemble de la province, dans une perspective comparée avec l'Ontario, sur des critères tels que la population desservie, le nombre de volumes par habitant, le montant des contributions municipales et des subventions provinciales. L'étude s'arrête également sur la question des liens entre réseaux de bibliothèques scolaires et publiques.

Une réflexion qui tend à rationaliser l'action de l'Etat, donnant lieu à l'élaboration d'un plan de développement sur 15 ans, de 1975 à 1990, dont les objectifs avoués sont de parvenir, en ce laps de temps, à rejoindre en proportion la moyenne canadienne. A cette fin, contributions municipales et subventions gouvernementales sont fixées, en prenant en compte la capacité financière des municipalités, les regroupements municipaux, la coopération entre bibliothèques, ainsi que les ententes Canada-Québec. Pour la coordination des services entre les bibliothèques publiques, l'étude recommande en particulier la création d'un réseau métropolitain à Montréal.

En décembre 1978, un nouveau mémoire du Ministère des affaires culturelles préconise de considérer le développement des bibliothèques publiques comme une priorité des affaires culturelles. Il interfère en faveur de l'application d'un programme d'aide à la construction et la rénovation des équipements, soutenu par une importante campagne de promotion de la lecture. Ce programme s'intègre dans un plan général de développement culturel et est simplement approuvé par la Commission. Il a pour effet d'accroître le nombre des bibliothèques publiques, en particulier les BCP.

En 1980 néanmoins, à la suite d'un constat d'inadéquation des locaux et de pauvreté du réseau, un nouveau plan de développement est adopté : le plan Vaugeois, favorisant une plus grande accession des municipalités aux subventions gouvernementales.

La publicité organisée dans le cadre du plan quinquennal porte ses fruits : les municipalités sont nombreuses à répondre aux sollicitations du gouvernement. Grâce aux nouvelles subventions pour la construction et la rénovation des bâtiments de

¹ "Développement d'un réseau de bibliothèques publiques : mémoire d'élément de programme" - Ministère des affaires culturelles, Québec, 1973.

bibliothèques, de nombreux chantiers sont ouverts (bibliothèques des villes de plus de 5000 habitants et bibliothèques affiliées aux BCP). Une publication à destination des élus a été conçue dès 1980¹ à titre d'information sur les conditions d'obtention des subventions.

Ce mouvement aboutit bientôt à des mesures de décentralisation progressive, par le biais d'une déconcentration de la gestion des programmes sur le plan culturel.

Cependant l'année 1985-86 voit finir la mise en application du plan Vaugois. Or, à la suite de compressions budgétaires gouvernementales, la politique d'aide de l'Etat est en forte diminution : diminution des crédits de fonctionnement, disparition de l'aide à la création de bibliothèques, et application d'un moratoire sur l'aide à la construction et à l'aménagement.

Les municipalités se retrouvent brusquement très seules pour assumer le fonctionnement et le développement de leurs services de bibliothèque.

B / L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE DES BIBLIOTHEQUES

En 1973, lors de la reconsidération de l'intervention gouvernementale, le rôle de l'Etat est défini par le Service des bibliothèques publiques comme un *"rôle de législation, de planification et de coordination ; ensuite rôle de financement. Dans ce dernier cas, rôle supplétif lorsqu'il s'agit de bibliothèques municipales urbaines, rôle de responsabilité financière presque totale lorsqu'il s'agit de bibliothèques régionales rurales"*². Quelques 12 ans plus tard, la disparition du Service des bibliothèques publiques sonne apparemment l'heure d'une remise en question de ce rôle.

L'ADIBIPUQ (Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec) déplore de prime abord cette disparition ainsi que la coupure partielle des subventions, tout en soulignant l'absence d'un plan directeur de l'Etat³. Ce contexte inspire quatre thèmes de réflexion que sont la gestion des bibliothèques publiques, les réseaux, les

¹ "La bibliothèque publique : le livre partout et pour tous" - MAC. Un peu à l'image d'"Objectif lecture" en France, publié seulement en 1988.

² "Développement d'un réseau de bibliothèques publiques : mémoire d'élément de programme", p103.

³ "Les bibliothèques publiques du Québec : situation et perspectives d'avenir", Dossier ; Défi Vol.2 n°1 p10.

subventions, ainsi que la nouvelle loi des bibliothèques publiques que les professionnels souhaitent voir adopter au plus vite.

En 1987 néanmoins, le Ministère des affaires culturelles confie à la "Commission Sauvageau" une étude sur les bibliothèques publiques du Québec, afin que soit clairement définis les problèmes et que des recommandations soient élaborées, destinées à guider l'action de l'Etat.

Les questions soulevées alors ont trait à la responsabilité politique dans le domaine des bibliothèques publiques : celle-ci doit-elle être complètement assumée par les municipalités ? Par rapport à ses missions, quelle peut-être la nature du rôle du gouvernement ? Quels sont les objectifs qui peuvent être fixés, quels sont les moyens dont il faut disposer ? Qui doit assumer la cohérence d'ensemble du réseau et veiller à son avenir ? Les problèmes de modes d'administration et de législation sont bien sûr abordés.

Appelant de ses vœux une nouvelle loi, la Commission d'étude fait mention de la responsabilité effective de l'Etat dans le développement des bibliothèques publiques au Québec : basée sur un soutien essentiel par rapport à une politique d'égalité des chances et d'accès de tous à l'information, celle-ci exige un leadership de l'Etat, condition nécessaire pour qu'à l'intérieur du réseau s'opère une mise en commun des ressources permettant une maximisation du service.

La Commission affirme donc que l'effort du gouvernement provincial doit porter sur "la planification, la création, la coordination, la promotion et le développement d'un service de bibliothèque accessible à toute la population du territoire du Québec"¹, et ce en collaboration avec des "partenaires municipaux". Que la politique incitative de l'Etat ait suscité un dynamisme des municipalités en matière de création, construction et rénovation de bibliothèques ne justifie-t-il pas l'intervention gouvernementale ?

Les recommandations de la Commission ont trait à l'élaboration d'un plan directeur de développement et à la mise en place d'une Direction générale des bibliothèques publiques, ainsi que d'un Conseil supérieur, chargés d'appliquer la loi et de diriger une politique raisonnée. Parmi les programmes d'aide financière proposés, il en est naturellement un qui préconise un retour au système existant avant la mise en application du moratoire de 1986.

¹ Rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, p267.

La Direction des bibliothèques publiques sera effectivement créée en juin 1989. La nouvelle loi sur les bibliothèques publiques, quant à elle, est encore aujourd'hui en cours d'élaboration.

Historiquement, le financement des bibliothèques publiques semble révélateur de l'engagement politique.

Selon Laurent G.Denis¹, *"le Québec ne jouit pas d'une longue tradition de bibliothèques publiques bien soutenues financièrement par les administrations locales"*, ce qui revient à dire que *"l'avenir dépend donc beaucoup de la stimulation de l'Etat"*. Cependant, l'ADIBIPUQ² de son côté affirme : *"Le gouvernement fédéral ne dispose d'aucune responsabilité à l'égard des bibliothèques publiques et ses interventions financières dans ce secteur revêtent un caractère ponctuel et aléatoire qui leur confèrent un rôle marginal. Quant à la participation du gouvernement provincial, malgré son importance, elle est perçue comme capricieuse, embrouillée, mal planifiée et on déplore un manque de communication entre le Ministère des affaires culturelles et le milieu"*³.

II / LES MUNICIPALITES ET L'ADMINISTRATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

A / LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES SOUS TUTELLE

*"Par sa législation, le gouvernement du Québec autorise les municipalités à créer des bibliothèques publiques, leur déléguant ainsi la prescription de services aux citoyens et citoyennes de leurs territoire"*⁴.

En tant que service local, reconnu comme tel, la bibliothèque publique fait l'objet d'une prise en charge municipale. Sur le plan financier cette prise en charge est

¹ "Réflexion sur 'les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager'"; Documentation et bibliothèques, oct.déc.1987, p135.

² "Les sources de financement des bibliothèques publiques au Québec", Forum 88.

³ Défi, déc.1989, p29.

⁴ "Réflexion sur 'les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager'", Laurent G.Denis, Documentation et bibliothèques, p134.

partielle, mais elle constitue le principal soutien, sous la forme de contributions de fonctionnement et d'investissement. La gestion du service quant à elle est entièrement assurée par les municipalités québécoises.

Si la responsabilité municipale est reconnue et soulignée par les textes des revendications professionnelles adressées au Ministère des affaires culturelles, en revanche le modèle de l'administration directe du service par l'instance municipale, sans être véritablement contesté, semble remis en question. En effet, ce modèle pourrait ne pas préserver l'autonomie de gestion nécessaire aux bibliothèques publiques dans la réalisation de leur mission.

C'est pourquoi la Commission d'étude a proposé en 1987 deux modes de gestion des bibliothèques : l'administration directe d'une part, mais avec davantage de liberté accordée au service municipal, ou un conseil d'administration, lié par contrat, d'autre part. Deux options ayant le mérite d'assurer une meilleure gestion, en ce qui concerne à la fois le budget, le personnel, et les documents.

Doit-on s'étonner de cette légère remise en cause ? Sur les dix provinces canadiennes, seul le Québec a adopté ce type de structuration. Aux Etats-Unis comme dans le Canada anglais les bibliothèques publiques sont le plus fréquemment gérées sur le plan local par une entité administrative séparée¹.

Néanmoins le débat est plutôt théorique. Comment imposer aujourd'hui ce modèle aux élus municipaux ?

La simple assignation du service des bibliothèques publiques au sein d'un ensemble de services municipaux constitue au Québec le choix le plus courant : une habitude très ancrée dans le cas de la ville de Montréal par exemple, où le "module de la planification et de l'expertise" regroupant la bibliothèque mais aussi les activités sportives et culturelles, est un sous-service du Service des loisirs et du développement communautaire. L'organigramme, récemment mis en place puisqu'il ne date que de 1988, rend compte de la complexité du système hiérarchique dans lequel s'insère la Bibliothèque Municipale de Montréal.

Auparavant, l'ancien organigramme faisait état d'un service des activités culturelles supervisant quatre divisions, dont une attribuée spécifiquement aux bibliothèques.

¹ "Le Conseil d'administration des bibliothèques publiques" - Diane Mittermeyer - Défi Vol.1, n°2, mars 1986, p7.

Entre ces deux organigrammes, la structure s'est complexifiée et de fait le service a perdu de sa visibilité.

En ce qui concerne Montréal, les avis de la Commission dans ce domaine ne semblent pas avoir été entendus.

Par ailleurs, Jacques Panetton, directeur du service depuis 1974, vient d'être remplacé à ce poste par une personnalité des milieux culturels qui n'est pas un professionnel des bibliothèques. Ce changement est très significatif : sous gestion municipale directe, le service entre dans une vaste organisation planifiée qui possède sa logique propre, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'une très grande ville.

B / LA PLANIFICATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS

Les décisions prises localement dans la perspective d'un développement des équipements culturels n'engagent en définitive que les municipalités elles-mêmes. Aussi les options sont variées, et les choix diffèrent d'une ville à une autre.

Les villes de Québec, Laval et Montréal offrent chacune un visage contrasté en la matière.

1 / Un plan directeur pour les bibliothèques de Québec

L'action de la municipalité de Québec pour son service de bibliothèque qui débute vers la fin des années 70 est saluée par Philippe Sauvageau en 1986¹. Elle repose sur l'adoption d'un plan directeur de développement du réseau des bibliothèques de la ville.

Avant la restructuration, le service était peu efficient et accusait un retard considérable vis-à-vis de l'ensemble même des bibliothèques québécoises. Grâce à l'effort entrepris, la bibliothèque municipale a depuis acquis un grand dynamisme.

Les options privilégiées par le Plan directeur ont été celles d'une extension du réseau visant à une meilleure accessibilité des équipements au public, tout en conservant un maillon fort : la bibliothèque centrale, reconstruite en 1983.

¹ "Développement de la bibliothèque de Québec depuis 1975" - Documentation et Bibliothèques, janv.juin 1986, pp47-49.

Il a été jugé que toutes les bibliothèques devaient être multi-media, et que le réseau des bibliothèques publiques devait développer parallèlement au réseau des bibliothèques scolaires dans un esprit de complémentarité et non une perspective de fusion.

Des considérations particulières ont été prises en ligne de compte : une étude de l'environnement social et culturel a influencé les choix de lieux d'implantation des succursales.

Au début des années 80, trois succursales se sont ouvertes, dont deux dans des bâtiments neufs. Avant que trois nouvelles constructions soient réalisées en 1985, le nouvel édifice de la bibliothèque centrale, la "bibliothèque Gabrielle Roy", était inaugurée aux frais partagés de la municipalité et du Ministère des affaires culturelles. Le projet faisait partie d'un plan de "revitalisation du centre ville". Le nouveau bâtiment s'intègre parfaitement au quartier.

D'autres aménagements et de nouvelles constructions sont à ce jour prévus ou en cours de réalisation. L'informatisation du réseau, sur Multilis, est déjà effective.

2 / Un réseau de succursales pour la ville de Laval

Constituée tardivement, la ville de Laval est née de la fusion de 14 municipalités distinctes en 1965¹. Ces municipalités possédant chacune leur bibliothèque, la localisation des différentes succursales n'a pas fait l'objet d'un choix jusqu'à la fin des années 70. Ce n'est véritablement qu'à partir de 1980 que des bâtiments neufs accueillent les bibliothèques et sont implantés avec le souci de la population à desservir.

Ces nouvelles constructions ont naturellement bénéficié du soutien de l'Etat, dans le cadre du plan Vaugeois.

En 1984, a été d'autre part conçu pour les bibliothèques de Laval un plan de développement qui a favorisé l'extension du réseau et a perpétué le mouvement de relocalisation de nombreuses bibliothèques.

Les circonstances particulières qui ont entouré la constitution du réseau des bibliothèques publiques de Laval ont certainement eu une influence sur la décision municipale de n'aménager que des succursales. Un territoire très étendu, la dispersion

¹ "Histoire et évolution des bibliothèques publiques de la ville de Laval" - Danielle Moisan - ESBI, 1991.

des pôles d'attraction, ont dû également susciter cette conception particulière du réseau sur un modèle décentralisé.

3 / Un plan d'urbanisme et des maisons de la culture pour la ville de Montréal

En 1992, avec la mise en application d'un plan d'urbanisme à l'échelle de toute la ville, la municipalité de Montréal procèdera, entre autres, à une répartition territoriale raisonnée de ses équipements culturels. A cette date, la planification du développement du réseau de la bibliothèque municipale, après avoir fait l'objet d'une réflexion, aura été arrêtée. La réflexion prendra en partie appui sur la consultation de professionnels, ainsi que sur des sondages effectués dans les quartiers.

Une étude approfondie a, d'ores et déjà, été réalisée et publiée par la Ville de Montréal, afin de *"conduire à l'élaboration d'une politique et à l'adoption de mesures visant à accroître la visibilité et la qualité des activités culturelles sur le territoire de la métropole"*¹. Cette étude fait état de ce que les bibliothèques et les maisons de la culture (6% des équipements culturels) constituent les principaux établissements sous juridiction municipale. Ce sont par conséquent des structures à part, dont la visibilité en terme de rayonnement est réduite. La plupart des bâtiments sont assez petits mais identifiables et certains ont une valeur patrimoniale. Les bibliothèques sont les seuls équipements culturels décentralisés en "régions" (quartiers).

Le réseau de la bibliothèque municipale de Montréal est le plus important du Québec. Il a connu un développement régulier depuis 1945, avec pourtant une plus forte expansion dans les années 80 (8 bibliothèques rénovées ou construites). Il se compose d'une bibliothèque centrale et de 26 unités, dont 23 succursales.

Parmi les différents projets de développement du réseau, il est aujourd'hui question de la relocalisation de la bibliothèque centrale (l'actuelle bibliothèque date de 1917) dans un édifice neuf. Ce changement pourrait contribuer à renforcer le rôle de la bibliothèque, et, dans tous les cas, lui permettre d'assurer pleinement ses fonctions.

Sur trois autres projets de construction ou de réaménagement, deux nouvelles maisons de la culture abritant des bibliothèques sont planifiées.

¹ "Les équipements culturels à Montréal : déploiement géographique et insertion spatiale" - Daniel Latouche - INRS-Urbanisation, août 1990, p2.

La dyade bibliothèque/diffusion culturelle est en effet depuis dix ans un regroupement courant à Montréal¹. Elle forme le concept de "maison de la culture" que nous connaissons également en France, sous une forme un peu différente et sans doute moins prégnante.

Si le développement de ces maisons de la culture paraît constituer concrètement l'avenir du réseau montréalais, il serait éroné de penser que cette orientation n'est pas sujette à discussions.

Une enquête, menée par le Service des loisirs et du développement communautaire, a montré que ce regroupement était susceptible de nuire à la visibilité propre du service de bibliothèque. Les conclusions de l'étude sont sans équivoque : *"Le SLDC considère qu'il y a lieu de redonner une personnalité propre à chacune des deux fonctions et recommande : (que) le terme "maison de la culture" comprenne essentiellement la fonction de diffusion culturelle"*².

Néanmoins, ces réflexions auront peu de conséquences sur les structures : une répartition en deux ailes séparées, et une identité marquée pour les deux services.

En matière de développement des équipements culturels, la notion essentielle retenue dans chaque ville au Québec est l'adaptation au "milieu de vie" : *"La bibliothèque est, croyons-nous, comme une greffe introduite dans un tissu social. Et ce tissu est formé d'un ensemble d'entreprises complémentaires qui va de l'école à l'église, de l'aréna au parc, du commerce au centre récréatif. La bibliothèque a sa place dans cet environnement et pas ailleurs. Elle doit s'intégrer dans ce tissu social que sous-tend le sentiment d'appartenance à un milieu de vie, à un quartier et à un district"*³.

Actuellement, toute expansion d'un réseau de bibliothèques vise dans les villes québécoises à l'harmonisation avec ces milieux de vie. L'appellation recouvre un "regroupement naturel d'individus, de groupes ou d'organismes qui reflète une réalité

¹ "Les maisons de la culture à Montréal", Syvie Lagnier - DESS ENSB 1990, n°24.

² SLDC, document interne - notes explicatives.

³ Cit. de Philippe Sauvageau in "Développement de la bibliothèque de Québec depuis 1975" - Documentation et Bibliothèques. p47.

sociale et culturelle favorisée par la symbiose d'éléments géographiques, historiques, économiques, démographiques et sociologiques"¹.

Pour la bibliothèque de quartier, cette conception sous-entend un impact en terme d'intervention culturelle globale, un développement de services ou de collections spécialisés, ou une exploration du service à la collectivité avec d'autres agents culturels. Chaque bibliothèque doit tenir compte des associations de quartier, des programmes d'alphabétisation et de la diversité des communautés culturelles. Elle doit en outre assurer sa propre promotion et faire participer l'usager à l'évolution du service.

Le "développement communautaire" est effectivement l'un des thèmes privilégiés de la politique des municipalités québécoises.

C'est dans ce courant que s'inscrivent aujourd'hui les bibliothèques, au travers d'une constitution en réseau à unités décentralisées.

C / BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET PERCEPTION MUNICIPALE

Le soudain désengagement de l'Etat vis-à-vis des bibliothèques publiques en 1985-86 a causé beaucoup d'émoi dans l'ensemble de la profession. Très inquiète, celle-ci se tourne à présent vers les municipalités, seules à même aujourd'hui d'assurer financièrement la qualité du développement des bibliothèques publiques sur le territoire de la province. Dans ce contexte difficile, quelle attitude vont-elles adopter majoritairement ?

"Avec une diminution marquée des subventions gouvernementales que deviendra l'intérêt porté par les élus municipaux ? Sensibilisés à la mission des bibliothèques publiques, prendront-ils la place de l'Etat, en augmentant la contribution municipale ? Se retireront-ils tout bonnement graduellement du "dossier"?"².

Afin de répondre à ces questions, un certain nombre d'études récentes tentent de sonder les municipalités québécoises pour mieux cerner leurs opinions en ce domaine.

¹ "Le réseau des bibliothèques municipales de la ville de Montréal", rapport au Conseil Municipal - Commission permanente du développement culturel, janv.1990.

² Cit. de Diane Mittermeyer, "La bibliothèque publique et le milieu municipal" - Documentation et Bibliothèques, oct-déc.1986, p146.

Les conclusions de ces études se rejoignent à travers le constat d'une position mitigée des acteurs interrogés : ni indifférents ni très motivés, ils conservent en général une vision peu évolutive des bibliothèques, et, dans certaines régions où les incitations financières du gouvernement ont trouvé peu d'écho, le service n'est pas amené à changer¹.

Le secteur de la construction, dont l'essor peut-être symptomatique du dynamisme municipal dans le domaine des bibliothèques publiques, paraît aujourd'hui s'imposer comme la préoccupation immédiate des municipalités. Pour les villes qui ont beaucoup investi depuis 1980 dans des projets de rénovation ou de construction, le retour en arrière ne peut s'effectuer aisément.

Beaucoup protestent contre l'application du moratoire sur le programme d'aide financière aux équipements culturels qu'a instauré l'Etat.

La ville de Montréal, quant à elle, a déclaré en 1988 qu'elle se trouvait dans une position délicate vis-à-vis d'un programme de construction en cours d'élaboration, dont actuellement tous les frais lui incombent, n'ayant pas pu être interrompu : constructions prêtes à démarrer, engagements financiers, frais d'étude et de planification... Dans chacun de ses rapports, la Ville ne manque pas de réclamer la levée du moratoire et l'attribution d'aides complémentaires.

Les mesures gouvernementales prises en 1985 sont ressenties par la plupart des municipalités comme un frein à l'expansion de leurs réseaux de bibliothèques.

¹ "L'administration des bibliothèques publiques : les élus municipaux et le développement des bibliothèques municipales au Saguenay-Lac Saint-Jean" - Reine Tremblay - ESBI, avril 1985.

III / LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE MONTREAL

A / UNE STRUCTURE COMPLEXE

1 / Une centralisation des compétences

En 1987 la ville de Montréal a procédé à une réforme administrative de l'appareil municipal dans son entier. Cette réforme, qui a touché tous les services, est à l'origine de la mise en vigueur pour la bibliothèque municipale d'un nouvel organigramme correspondant à une répartition différentes des structures de décision et de coordination.

Le Service des loisirs et du développement communautaire supervise aujourd'hui le module de la planification et de l'expertise qui, lui-même, gère huit divisions, dont cinq seulement sont rattachées au service de bibliothèque (Cf annexes p 80-84). Ces divisions sont constituées de services qui centralisent, pour l'ensemble du réseau de la bibliothèque, un certain nombre de tâches, ou bien encore qui sont chargés de la gestion intellectuelle et organisationnelle des différentes unités du réseau. Il existe ainsi une division du traitement documentaire, une division de la bibliothèque centrale, ainsi que deux divisions œuvrant pour une certaine coordination : la division de l'expertise documentaire et la division des services documentaires aux régions.

Ce groupe de divisions se trouve physiquement rassemblé dans un bâtiment qui n'est qu'un centre administratif des bibliothèques. Il faut naturellement s'étonner de ce qu'un tel centre existe, en dehors de tout contact avec un service de bibliothèque à part entière, comme peut l'être une bibliothèque centrale.

Trop exigüe, la bibliothèque centrale de Montréal n'est pas en mesure d'accueillir ce type de services. Elle entretient pourtant avec ceux-ci des relations privilégiées.

En outre, pour toutes sortes de raisons, le centre administratif ainsi créé est aussi le centre où sont entreposées diverses collections : collection ressource du réseau, collection ressource "documentaire" (en quelque sorte le "trop plein" de la bibliothèque centrale), collection multilingue (dépôt de la bibliothèque nationale du Canada), collections des services extérieurs et du bibliobus, stocks de livres en cours de traitement, collections des projets spéciaux...etc.

Ces composantes fondent l'originalité d'une structure que nous définirons comme une solution extrême, adaptée peut-être au seul contexte de la métropole.

Est-elle toujours bien acceptée ?

L'institution du nouvel organigramme ne s'est pas faite sans heurts. Le rapport de la Commission permanente du développement culturel reconnaît, en 1990, que la réforme a soulevé de vives réactions et des inquiétudes quant à son impact sur le réseau : de par cette réforme, n'allait-on pas privilégier les activités de loisirs par rapport au développement intellectuel ? La bibliothèque ne perdait-elle pas des pouvoirs de décision et de planification ? L'organigramme n'allait-il pas produire un cloisonnement irréversible entre les sections, nuisible à une ambiance de communication et de concertation ?

Aujourd'hui cet organigramme fonctionne et le personnel a peu à peu intégré les missions et les tâches dévolues aux différents services. Afin d'entériner les problèmes, la Commission a tranché sur la parfaite adéquation de la nouvelle structuration aux exigences de gestion du réseau, ainsi qu'à son développement équilibré, basé sur une collaboration constante des équipes concernées. A cet effet, la Commission a émis certaines recommandations.

Créée en 1987, cette Commission dite "permanente du développement culturel" a été constituée en vue d'encourager, de contrôler et de planifier les initiatives municipales dans le domaine culturel. Elle s'inscrit sans doute dans le cadre d'une orientation politique nette et récente ayant trait au développement culturel communautaire à Montréal. Ce développement semble tout particulièrement concerner les bibliothèques de quartier auxquelles la municipalité accorde une attention redoublée.

2 / Une décentralisation administrative en "régions"

Les premières bibliothèques de quartier, désignées sous le nom de "succursales" au Québec (et non pas "annexes"), ont été inaugurées à partir de 1947. Auparavant la municipalité avait déjà procédé à l'édification de l'actuelle bibliothèque centrale, construite quelques trente ans plus tôt.

1976 a vu se consolider l'intérêt porté à ces bibliothèques. Néanmoins la plus grande vague de construction que Montréal ait jamais connue n'a vraiment débuté

qu'avec les années 80, et ce jusqu'à nos jours : actuellement les chantiers se poursuivent, quoique plus difficilement depuis l'application du moratoire sur le programme d'aide de l'Etat.

Le territoire de Montréal, divisé en 9 régions administratives, compte aujourd'hui 23 bibliothèques de quartier. Celles-ci sont considérées sur le plan municipal dans une logique d'ensemble : la bibliothèque de quartier est "une ressource en interaction avec les autres dans un contexte de développement culturel, scientifique, communautaire, environnemental, documentaire et social"¹. C'est pourquoi la réforme de 1987 a occasionné, à travers la constitution d'un nouvel organigramme, la création d'un "module des services régionaux", administrativement responsable d'un développement équilibré des équipements municipaux.

Ce module, distinct du module de la planification et de l'expertise, possède toutefois des liens avec celui-ci, du fait d'une supervision commune d'activités culturelles et sportives.

Or, c'est en particulier cette scission dans la gestion des équipements proprement dits (la bibliothèque centrale et quelques éléments d'un côté, les bibliothèques de quartier de l'autre) qui a provoqué la crainte d'un démantèlement du réseau.

La Commission ainsi que la municipalité concluent plutôt à un partage des responsabilités harmonieux. Il est vrai qu'à l'intérieur du module de la planification et de l'expertise, la division des services documentaires aux régions est, elle, chargée du soutien professionnel et technique aux bibliothèques de quartier.

Les succursales ont, semble-t-il, acquis une plus grande autonomie au fil des ans. En 1987, cette évolution se solde par la réclamation d'une décentralisation du choix des documents, les bibliothécaires désirant participer à la constitution des collections dont ils ont la charge. Cette demande peut apparaître au cœur d'une plus large remise en cause : celle de la logique et de la cohérence actuelle du réseau. De fait, quel peut-être l'avenir de celui-ci dans le nouveau contexte d'informatisation de la bibliothèque municipale ?

¹ "Le réseau des bibliothèques municipales de la ville de Montréal", Rapport de la commission permanente, 1990.

B / LES FACTEURS ACTUELS D'EXPANSION

Au sortir de la réforme administrative intervenue en 1987, la Bibliothèque Municipale de Montréal connaît au moins quatre directions de développement tangibles.

De façon générale, elle peut être amenée à se développer par le biais d'opérations de construction, mais aussi de rénovation. Dans un second temps, elle va plus concrètement se doter dans le futur d'une nouvelle bibliothèque centrale : cette option peut avoir de nombreuses incidences sur le réseau. Dans un troisième temps, nous retrouvons l'outil informatique. Enfin, en dernier lieu, elle devra sans doute s'affirmer à travers un réseau de coopération inter-bibliothèques, sur son territoire comme dans l'ensemble de la province ou du Canada.

1 / Une opération d'extension et de consolidation du réseau

En regard de la norme provinciale, la bibliothèque municipale de Montréal accuse un décalage certain en ce qui concerne les normes de surface. Elle ne respecte en effet ces normes (50 m² pour 1000 habitants) qu'à 77%.

Aujourd'hui les municipalités souhaitent rattraper le temps perdu en persévérant dans un effort de construction de nouvelles bibliothèques. Cette persévérance a été encouragée par la Commission permanente, celle-ci étant assurée du bien-fondé d'un tel effort.

A Montréal, toute nouvelle construction relève de l'activité de nombreux services : du module de la planification et de l'expertise au module du bâtiment, en passant par celui des services régionaux. A l'intérieur de ces modules, plusieurs sections sont touchées, de façon inégale.

Il est intéressant de noter qu'à chaque nouveau projet une procédure différente semble être adoptée : les documents édités, en effet, se suivent sans se ressembler. La division de l'expertise documentaire paraît jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration du projet, en étroite collaboration avec la division du service documentaire aux régions, dont c'est également le rôle. Parmi les responsabilités-clés de la première division figurent les "programmes d'architecture et devis d'aménagement pour les locaux". La seconde division ne doit que "participer à la planification et à l'aménagement de locaux

dans les bibliothèques de quartier, à l'établissement de programmes d'architecture et à l'approbation des plans et devis".

Une procédure spécifique a été mise en place dans le cadre du développement des nouvelles collections à constituer à l'occasion de ces aménagements. Lors de ces événements, un secteur "projets spéciaux" (division du traitement documentaire) prend en charge toutes les démarches grâce au travail exécuté, dans des locaux réservés, par une équipe recrutée temporairement : "Ce secteur a pour mandat particulier de gérer certaines opérations ponctuelles : par exemple, la préparation des catalogues des collections de base des nouvelles bibliothèques, l'acquisition et la préparation des collections d'alphabétisation, etc."

La décision de construire une nouvelle bibliothèque dépend naturellement d'autres instances : le comité exécutif tranche, sur propositions des modules de la planification et de l'expertise ou du développement stratégique des bibliothèques. Les décisions sont prises sur la base du programme triennal d'immobilisation adopté par le Conseil Municipal.

Le contexte décisionnel et organisationnel dans lequel s'inscrivent les nouveaux projets apparaît en définitive fort complexe, et quelquefois sujet à de grandes variations, en fonction d'opportunités et de circonstances favorables ou défavorables. Certaines études commandées ne sont ainsi jamais réalisées, ou bien font l'objet de manipulations diverses — en particulier dans le cadre des maisons de la culture où les intervenants sont nombreux. Dans tous les cas, la division rigoureuse du travail est érigée en principe.

L'effort de construction se révèle cependant insuffisant à Montréal. En 1990, la Commission en fait le constat : *"Un équipement neuf présente certes de nouveaux attraits : bâtiment fonctionnel qui dessert le voisinage immédiat, une collection documentaire attrayante et des locaux propices à diverses formes d'activités, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des bibliothèques plus anciennes. En effet au cours de visites, les membres de la Commission ont pu constater que la vétusté de certaines bibliothèques ne permet pas de répondre aux besoins engendrés par de nouveaux types d'activité qui nécessitent, dans bien des cas, des travaux de rajeunissement et de réaménagement des lieux"*. En conséquence, la Commission a émis une recommandation ayant trait au diagnostic de chaque bibliothèque du réseau en vue d'une évaluation des travaux nécessaires.

En juin 1991, le Service des loisirs et du développement communautaire a défini un énoncé d'orientations de la bibliothèque municipale de Montréal mentionnant l'urgence d'établir une cartographie du réseau pour mettre à jour le développement de celui-ci, "tant en précisant les points de desserte à créer qu'en questionnant la pertinence de ceux qui existent". Et le SLDC de conclure : "il faut arriver le plus rapidement possible à la maturité du réseau pour pouvoir consacrer les ressources au développement des collections".

Dans le même énoncé, le service a aussi affirmé qu'il était impérieux de situer dans le contexte particulier de la ville de Montréal le développement de la bibliothèque centrale, dans son aménagement physique et le développement de ses collections.

2 / La relocalisation de la bibliothèque centrale

La Commission permanente assure en 1990 que l'administration municipale a finalement pris la décision de construire un nouvel édifice pour accueillir l'élément central du réseau des bibliothèques de Montréal. La nouvelle est confirmée par le Ministère de la culture¹ : est-ce dire que celui-ci y trouvera une responsabilité ?

Depuis un certain nombre d'années déjà, la situation s'était considérablement dégradée en ce qui concerne l'établissement. Dire que les locaux étaient trop exigus tient encore de l'euphémisme : la bibliothèque centrale n'est plus à même depuis bien longtemps de remplir correctement ses missions. Différents services qui devraient légitimement être regroupés en ce lieu ont dû être répartis en divers endroits et l'ensemble de la collection se trouve aujourd'hui éparpillée. Témoins, ces bâtiments appelés "centrale-annexe", cinémathèque et phonothèque, disséminés dans le voisinage de la bibliothèque.

En 1973, "l'urgence de construire une bibliothèque centrale" avait déjà été soulignée, relativement à une inadéquation des locaux, à une altération de la qualité des services offerts et à l'impossibilité d'ouvrir de nouveaux services². Un agrandissement du bâtiment actuel n'était en aucun cas souhaitable, étant donné le

¹ Article de Gilbert Gagnon : "La bibliothèque publique et le développement culturel à l'aube de la décennie 90", avril 91.

² "Une bibliothèque pour Montréal - Rapport préliminaire sur la possibilité d'établir une bibliothèque publique à la place Desjardins", sous la dir. d'Alain Castonguay.

contexte d'insertion et le manque d'intérêt de la localisation géographique pour une bibliothèque de cette envergure.

L'étude de relocalisation entreprise ne sera certainement pas sans incidence ; une telle action ne peut manquer d'impliquer une redéfinition de la place de la bibliothèque centrale dans le réseau, et par conséquent induire la réorganisation, autour d'un centre déplacé, du réseau de la BMM tout entier.

En premier lieu, ce sont le rôle et les fonctions de la bibliothèque centrale qui devront être définis avant que la structure ne soit mise en place. Les besoins pourront être alors exprimés. Cependant, du résultat de ce recensement dépendront les orientations futures du réseau : celui-ci acquerra-t-il un nouveau centre ? En effet, choisira-t-on d'installer l'actuel centre administratif au sein de la nouvelle bibliothèque ? La bibliothèque centrale incarnera-t-elle l'esprit du réseau ou continuera-t-elle de n'être qu'un maillon un peu particulier ? Enfin, pourra-t-elle tenir le rôle, de par ses nouvelles capacités, un emplacement choisi et des compétences élargies, d'une bibliothèque inter-municipale ?

Les bibliothèques publiques de Montréal auraient semble-t-il tout à gagner d'une pareille redéfinition, tant il est vrai que le réseau patit du manque de soutien et de rayonnement de l'actuelle bibliothèque centrale.

Au niveau des collections, l'enjeu tient dans l'éclaircissement de la politique de conservation du réseau et dans le soutien d'une politique multi-media, ou encore simplement dans la pleine exploitation des ressources au bénéfice de toutes les bibliothèques.

Tout cela est source de bouleversements tels que risque d'en créer également l'outil informatique.

3 / L'automatisation de la bibliothèque municipale

Dans le domaine de l'informatique, le retard de Montréal est grand puisque différentes villes au Québec ont automatisé leurs bibliothèques bien avant elle.

Le projet d'automatisation n'a réellement débuté qu'en 1986 : il vise à l'informatisation de l'ensemble du réseau de la bibliothèque municipale, parallèlement à l'usage commun d'une banque de données où seront stockées les données en propre de la BMM.

L'adoption du système Multilis (à l'exemple de la bibliothèque de Québec) s'est effectuée à la suite d'une procédure de propositions et d'examens sérieux. L'étape actuelle consiste en une opération d'informatisation de deux bibliothèques de quartier, afin d'effectuer les premiers essais.

Dans le cadre de la ville de Montréal, les phases de préparation sont naturellement longues. Et l'automatisation ne sera pas effective avant de nombreuses années. Cependant les personnes responsables du projet, ainsi que les chefs de sections et de divisions, sont conscients des changements que l'opération ne manquera pas d'occasionner.

C'est pourquoi chacun s'y prépare : des rencontres avec le personnel qualifié ont eu lieu dès 1988, dans un objectif d'information et de formation et une volonté de veiller à la meilleure intégration possible.

La perspective d'automatisation du réseau implique l'idée de sa plus forte cohésion, de la plus grande autonomie de ses éléments, parallèlement à une plus grande interdépendance. Elle débouche également sur de nouvelles relations avec des partenaires extérieurs.

En 1990 la Commission a recommandé que le processus soit activé pour que le fonctionnement de la bibliothèque municipale soit actualisé.

4 / La formation de plus grands réseaux

Sur le territoire de Montréal ont été recensés plus de 250 centres documentaires ou autres bibliothèques susceptibles de se joindre d'une façon ou d'une autre au réseau municipal. Dans son rapport, la Commission préconise envers elles un partage de l'expertise professionnelle, une utilisation maximum des ressources documentaires et l'actualisation de l'information reliée au domaine des bibliothèques.

Du réseau scolaire aux bibliothèques d'organismes d'information, en passant par le réseau des bibliothèques universitaires ou certains regroupements déjà existants, la collaboration paraît souhaitable et même toute indiquée.

A noter que la BMM fait déjà partie de deux regroupements : l'un rassemble 34 villes canadiennes, l'autre est une des premières associations régionales, la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'île de Montréal, datant de 1976.

Ce type d'association peut être à l'origine de la mise en place de solutions des problèmes communs. En 1980 par exemple, le problème de manque d'espace avait inspiré un projet d'édification d'un centre d'entreposage pour les bibliothèques du Québec¹.

LE RESEAU INACHEVE

Au Québec le projet de constituer un grand réseau de bibliothèques publiques à l'échelle de la province a paru guider en partie, durant un certain nombre d'années, les efforts de financement du gouvernement dans le domaine culturel.

Aujourd'hui ce réseau se développe au gré d'un environnement politique local plus ou moins favorable.

A travers l'analyse des orientations municipales ou professionnelles privilégiées dans le contexte montréalais, nous découvrons un ensemble fortement structuré, impliqué dans une logique politique et sociale.

Le réseau de la bibliothèque municipale de Montréal possède en effet une personnalité originale, en particulier du fait de sa taille et des ambitions dont il est porteur. En 1991 néanmoins, la situation n'est pas statique et on est encore en droit de s'attendre à de multiples évolutions susceptibles de bousculer l'imposant système.

La modernisation du réseau est inachevée : verra-t-on un jour naître une nouvelle entité ?

¹ "Rapport d'étude concernant la mise sur pied d'un centre d'entreposage en commun pour les bibliothèques du Québec", Réjean Savard.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, il nous semble pertinent d'émettre un certain nombre d'observations, dans le but de synthétiser la réflexion entreprise, et de l'appréhender dans un plus large contexte.

Les bibliothèques municipales de Saint-Etienne et de Montréal connaissent actuellement, sous l'impulsion d'un contexte politique particulier, une période de profonde remise en cause, tant sur le plan des structures qu'au niveau de l'organisation des réseaux que ces bibliothèques représentent.

A Saint-Etienne, la construction d'une nouvelle bibliothèque centrale constitue la clé de voute et le symbole d'une réorganisation déjà amorcée.

L'ancienne bibliothèque centrale, exigüe et peu fonctionnelle, est à présent remplacée au sein du réseau par une structure vaste et très étudiée. Cette structure peut prétendre à un statut différent du fait de sa plus forte personnalité et de ses moyens plus importants. En conséquence, son insertion dans le système courant centrale/annexes ne peut que modifier l'agencement du réseau (localisation géographique pour la desserte de la population, capacité d'accueil, mais aussi répartition des tâches, politique documentaire, gestion quotidienne...).

La BMC de Saint-Etienne a pour mission la conservation, la communication et l'information. Sa vocation de bibliothèque de référence du réseau fait d'elle un pôle d'attraction privilégié. Cependant elle se veut aussi un équipement de quartier et souhaite donc drainer un large public et connaître un double rayonnement. Son ambition première est de favoriser l'accès du public à la documentation, et à une documentation moderne surtout. Néanmoins elle n'entend nullement affaiblir le rôle de ses annexes.

La politique de réseau insufflée par cette bibliothèque centrale se caractérise par un principe de centralisation du maximum de tâches techniques et de démarches d'acquisition (après concertation sur les achats). Elle repose également sur un esprit de complémentarité, au niveau du public à desservir d'une part, et dans le cadre des services à fournir d'autre part. C'est pourquoi, dans le temps de l'édification de la nouvelle bibliothèque centrale, on a procédé aussi à une mise à niveau des annexes, là

où elle s'avère nécessaire — sans pour autant que soit gommée la spécificité de chacune. Ces préoccupations révèlent un souci d'équilibre ; un équilibre établi sur de nouvelles bases.

Dans ce schéma, la bibliothèque centrale n'est pas un élément que ses particularités rendent indépendant : elle s'inscrit dans un réseau, et ne se conçoit que vis-à-vis de lui. Cette inscription marque du reste l'aménagement de ses locaux.

A Montréal, la mise en place d'un nouvel organigramme pour le service municipal en 1988, ainsi que la projection d'un plan de développement — faisant suite aux opérations d'investissement des années 80 — précèdent et induisent une remise en question de l'esprit même du réseau de la bibliothèque municipale.

Ce réseau repose sur une centralisation des tâches ainsi que sur une semi-centralisation administrative et décisionnelle. Toutes les tâches effectuées dans les bibliothèques de quartier sont dévolues au service du public exclusivement. Quant au centre du réseau, il s'agit avant tout d'un centre de gestion, coupé de tout contact direct avec le public.

Dans un tel cadre, les nouvelles constructions de succursales sont ressenties comme améliorant la normativité du réseau.

Chaque bibliothèque de quartier s'insère dans un milieu de vie auquel elle adhère. Les services régionaux supervisent ces bibliothèques et veillent à harmoniser leurs interventions. Parallèlement le service documentaire aux régions, qui assure le lien entre le centre administratif et technique et les bibliothèques de quartier, maintient la cohérence du réseau, tout en reconnaissant les personnalités propres des maillons, du fait de leurs implantations particulières.

La bibliothèque de quartier constitue en définitive l'élément essentiel du réseau, la bibliothèque centrale n'étant qu'un service bien à part.

Quant à celle-ci, son rôle se limite aujourd'hui à assurer un service de référence, ainsi qu'à assumer une politique de conservation pour l'ensemble du réseau. Elle met en outre à disposition d'une clientèle importante un service d'études généalogiques. A noter qu'en 1987, la Commission Sauvageau s'était déclarée favorable à l'attribution du statut de bibliothèque ressource auprès de l'ensemble des partenaires publics québécois, au nom d'un enjeu d'expertise documentaire.

Cependant, qu'il soit finalement question de la reconstruction imminente de cette bibliothèque est la porte ouverte sur toutes les éventualités : grâce à un nouvel édifice de cet ordre, la BMM est susceptible de s'ouvrir à de nouvelles perspectives et d'accéder à un plus grand dynamisme, une plus forte cohésion, et un équilibre différent. La bibliothèque centrale incarnera-t-elle prochainement cette figure que l'on dessinait en 1973 ? *"La nature et les fonctions de la bibliothèque publique se traduisent dans un type d'organisation. La nature de la bibliothèque publique urbaine gravite autour de la bibliothèque centrale. Centrale parce qu'elle est au centre des activités urbaines, parce qu'elle est le noyau autour duquel gravitent les succursales, parce que, enfin, elle est ce point de convergence vers lequel s'orientent avec confiance les citoyens ayant besoin d'information"*¹.

Une bibliothèque ressource, une bibliothèque de référence et une bibliothèque de quartier, englobant les services de cinémathèque et de phonothèque et regroupant, sur proposition de la Commission permanente du développement culturel, les services administratifs et techniques, pour plus d'efficacité : ce sont ces données qui actuellement sont à l'étude.

A Saint-Etienne comme à Montréal, un processus d'informatisation de la bibliothèque municipale intervient dans le contexte général de modernisation. Ce processus tient un rôle important et se présente comme un outil au service des politiques de développement retenues. Il semble également ponctuer une évolution et marquer un passage d'une phase à une autre : il y a l'avant, et l'après informatisation.

Les deux réseaux municipaux étudiés tendent vers une extension tant physique que relationnelle. Relationnelle dans le cadre d'une coopération inter-bibliothèques enrichissante au niveau régional d'une part et dans la perspective d'une mise en valeur et d'un plus fort rayonnement de la bibliothèque publique d'autre part.

Les nouvelles constructions d'annexes et de succursales s'insèrent dans un plan de développement du réseau. Ce plan s'établit relativement à une cartographie figurant les acquis et les manques, en terme de desserte du territoire ; relativement aussi à la nécessité du réaménagement régulier des anciens équipements. La construction s'avère

¹ "Une bibliothèque pour Montréal", p33.

nécessaire tant que le réseau n'a pas atteint sa "maturité". Les opérations menées contribuent à renforcer l'image et la visibilité du réseau, à offrir davantage de services, ainsi qu'à améliorer la fréquentation.

Cependant, aujourd'hui cette forme d'expansion ne peut suffire : les bibliothèques publiques prennent conscience de leur environnement extérieur et aspirent au partenariat.

Le mouvement est toutefois long à se mettre en place :

Au Québec, l'idée de la constitution d'un réseau national à partir de réseaux régionaux est déjà largement répandue dans les années 70¹. Il est même question à cette époque de l'édification d'une bibliothèque inter-régionale à Montréal.

En 1987, la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques a réitéré l'appel à la coopération : *"La Commission énonce bien la nécessité de placer nos bibliothèques publiques en relation les unes avec les autres. De la sorte, l'usager de chaque bibliothèque, en passant la porte de sa bibliothèque, se trouvera en contact virtuel avec toutes les ressources du réseau québécois, et le projet sera réalité"*². L'exploitation commune des ressources est recommandée en vertu d'un phénomène d'explosion documentaire depuis les années 50-60, de coûts croissants, d'une augmentation de la demande documentaire du public, sur tous supports : tous ces facteurs font que même les grosses structures ne peuvent rester isolées.

Les professionnels des bibliothèques défendent l'idée de la constitution en réseau en s'appuyant une fois de plus sur le modèle des Etats-Unis et du Canada, dans les autres provinces. Ces professionnels tendent à présenter l'image du réseau (à l'échelon régional, puis national) comme le niveau achevé du développement des bibliothèques publiques.

En France, la coopération inter-bibliothèques passe avant tout par la mise en place de réseaux informatiques qui relient les bibliothèques les unes aux autres. Les efforts en ce sens se multiplient, mais peu de réseaux sont encore efficaces. C'est pourquoi le futur réseau des bibliothèques et centres de documentation stéphanois apparaît en ce domaine comme un projet pilote. Outre qu'il rassemble des centres

¹ "Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal", Service des Bibliothèques Publiques, 1976.

² "Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager".

documentaires nombreux et variés à l'échelle de toute une ville, il présente aussi la particularité de réunir, dans un même système, les ressources de bibliothèques municipale et universitaire. Ce dernier trait l'a distingué aux yeux de la DLL¹ ainsi que de la BDF. D'autre part le rayonnement de ce réseau tend déjà à s'accroître, de par l'expression d'un désir de coopération avec la ville de Lyon.

Les politiques culturelles française et québécoise dans le domaine des bibliothèques se manifestent dans un contexte politique, financier et administratif proche, notamment par opposition au modèle prédominant de l'Amérique du nord.

De fait, en France comme au Québec, l'impulsion de l'Etat a été déterminante pour l'effort de construction entrepris au niveau municipal autour des années 80.

D'autre part, dans les deux contextes la bibliothèque se présente comme un service sous administration municipale directe, et ce contrairement à l'exemple nord-américain, fondé sur le système d'une administration locale autonome.

Au stade de développement actuellement atteint par l'un et l'autre territoire, les initiatives de construction et de réaménagement s'avèrent encore une priorité pour le développement des réseaux urbains. Néanmoins, dans l'avenir ce sont sans doute les grands réseaux régionaux et nationaux qui seront appelés à conduire ce développement.

En tant que grande métropole canadienne, Montréal constitue un excellent champ d'étude en ce qui concerne le développement des bibliothèques publiques, par l'illustration d'une implication municipale particulière.

Toutefois la situation montréalaise ne présente pas, pour l'instant, la dimension événementielle que développe le contexte stéphanois : fort d'un projet d'envergure, celui-ci se prête à une réflexion plus pointue vis-à-vis cette fois d'une mobilisation municipale et professionnelle ponctuelle, reflet d'évolutions et de problématiques très contemporaines.

¹ "Le désir de lire", entretien avec Jean Gattegno - Techniques et architecture, juil. 1989, p5.

BIBLIOGRAPHIE

Construction, aménagement des bibliothèques

- CHANTELAT, Laurence. Evolution architecturale des bibliothèques municipales en France de 1960 à 1982 et un exemple de construction. Villeurbanne : ENSB, 1982, n°15. 59 f.
- CLAUD, Joëlle. La construction des bibliothèques municipales : bilan de trois équipements. Villeurbanne : ENSB, 1985, n°8. 11 f.
- COHEN, Aaron et COHEN, Elaine. Designing and space planning for libraries : a behavioral guide. New-York, London : R.R. Bowker, 1979. 250 p.
- Construction et aménagement des bibliothèques : mélanges Jean Bleton. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1986. 274 p.
- DUPERRIER, Alain. Architecture pensée, architecture vécue. Villeurbanne : ENSB, 1989, DSB 17. 23 f.
- France. Ministère de la Culture. Direction du Livre et de la Lecture. Objectif lecture : bibliothèque et décentralisation : réseau de lecture. Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1988. 83 p.
- GASCUEL, Jacqueline. Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui créent, aménagent ou rénovent une bibliothèque. Paris: Cercle de la Librairie. Promodis, 1984. 61 p.
- RICHTER, Brigitte. Précis de bibliothéconomie. 4ème édition revue et mise à jour. München, London, New-York, Oxford, Paris : KG SAUR, 1987. 298 p.

Articles de périodiques :

- L'architecture des bibliothèques lue et exposée. Livres-Hebdo, n°16, 1990. p 26.
- Architecture et bibliothèques. Coopération, n°6, déc.1987 (journal de l'ACORD, dossier spécial)

— Bibliothèques et médiathèques. Techniques & architecture. IFLA 89, n°384. Paris: Regirex-France, 1989.

— Bibliothèques. Monuments historiques, n°168, mars-avril 1990.

— DANSET, Françoise, FRANÇOIS, Edith et LOUIS, Pierre. Les construits des années 70 font le bilan. Bulletin des Bibliothèques de France, n°1, 1985, pp 18-33.

— DUBRULLE, Richard. Une vision d'architecte. B.B.F.,116, 3ème trim., 1982, pp.2-20.

— GIVRY, Marc. L'image des bibliothèques. Association des Bibliothécaires Français, n°116, 3eme trim., 1982, pp. 23-25. (numéro spécial Congrès ABF, Grenoble, 1981).

— Jean Gattegno : les bibliothèques accèdent à l'"affichage". Hexameron, n°16, 1990, pp.28-30.

— Les nouvelles "thèques". Coopération. Valence : ACOR, n°18, déc. 1990.

— Pleins feux sur la lecture publique. Hexameron, n°16, 1990, p 25-28.

— SAVARD, Réjean. De la bibliothèque comme œuvre d'art : une nouvelle construction en France. Défi, Vol.4, n°3, déc.1989. p 21.

Programmation

— La bibliothèque dans la ville : concevoir, construire, équiper, avec vingt exemples récents. Ministère de la Culture : sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck. Paris : Le Moniteur, 1984. 295 p.

— Etudes préalables au programme d'une construction publique. Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques. Paris : Le Moniteur, 1984.

— France. Ministère de la Culture. Direction du Livre et de la Lecture. Bibliothèques municipales : construction, équipement. Paris: Ministère de la Culture, 1984. 61 p.

— Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou. Centre de création industrielle. Programmation urbaine et architecturale. Paris : CCI édition, 1981.

Article de périodique :

— CLAVEL, Jean-Pierre. Le programme de construction. A.B.F., n°116, 3ème trim., 1982, pp.5-8. (numéro spécial Congrès ABF, Grenoble, 1981)

Politiques culturelles

Nationales :

— Conseil de l'Europe. Conseil de la coopération culturelle. Programme européen d'évaluation : la politique culturelle de la France, par R. Wangemée et B. Gournay : Paris : La Documentation française, 1988. 394 p.

— France. Direction du Livre et de la Lecture. Pour une politique nouvelle du Livre et de la Lecture : rapport... par Bernard Pingaud et Jean-Claude Barreau. Paris : Dalloz, 1982.

— Les bibliothèques en France : rapport... sous la dir. de Pierre Vanderwoorde. Paris : Dalloz, 1982.

Municipales :

— BEAUNEZ, Roger. Politique culturelle et municipalités : guide pour l'action : recueil d'expériences. Paris : les éditions ouvrières, 1985. 260 p.

— FRIEDBERG, Erhard, URFALINO, Philippe. Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes. Paris : la Documentation française, 1984.

Articles de périodiques :

— POIRRIER, Philippe. Politique culturelle et municipalités : un discours explicite ? L'exemple de Dijon (1919-1989). Les cahiers de l'IHTP, n°16, sept. 1990, p 11.

— RIOUX, J.P. et SIRINELLI, J.F. Les politiques culturelles municipales : éléments pour une approche historique. Les Cahiers de l'IHTP, n°16, sept. 1990.

Régionales :

— CHAZEL, François (éd.). Pratiques culturelles et politiques de la culture. Talence: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1987.

Départementales :

— MENGRIN, Jacqueline, LEPAGE, Jacques. Le rôle culturel du département. La Documentation française, 1987. 230 p.

Sociologie de la décision

— DELAUNE, Anne-Marie. La médiathèque à la recherche d'une définition. Villeurbanne : ENSB, 1990. 103 p.

— TOUZET, Odile. Le programme d'extension de la lecture publique à Bordeaux : aspects politiques et techniques d'une décision. Villeurbanne : ENSB, 1982, n°68.

— URFALINO, Philippe. Quatre voix pour un opéra : une histoire de l'Opéra Bastille racontée... Paris : Ed. Métailé, 1990. 310 p.

Article de périodique :

— MARTINON, Jean-Pierre. Le processus de décision dans la construction d'une bibliothèque municipale : l'exemple de Castres. Bulletin des Bibliothèques de France, n°1, 1985, pp. 34-45.

Le contexte stéphanois :

— Actes de la troisième rencontre des médiathèques publiques de Niort, 16-17 novembre 1989. Le patrimoine des bibliothèques du 21ème siècle. Poitiers : Agence de coopération ABCD Poitiers, 1989. p 43-55.

Articles de périodiques :

— BERNARD, Marie-Christine. Les non-utilisateurs : le cas de la BM de Saint-Etienne. BBF, Tome 34, n°6, 1989. p 526-533.

— 55ème congrès international des bibliothécaires par Abel Guggenheim. Archimag, n°29, nov.1989. p 18-19

— La BMC de Saint-Etienne : laboratoire de la BDF ?. Livres-Hebdo, n°5, fév.1990. p 73.

— La démarche de projet : projets de développement, grands chantiers, modernisation du service public. Revue française d'administration publique, n°54, avril-juin 1990. 371 p.

— LARBRE, François ; DOUSSET, Emmanuel. La constitution d'un réseau local multipartenaires à Saint-Etienne. Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français, n°147, 2ème trimestre 1990. p 7-12.

— L'explosion des médiathèques. Archimag, n°25, 1989. p 35-36.

— Saint-Etienne : deux ans d'avance sur la TGB. Livres-Hebdo, n°5, janv.1989. p 69-71

— Saint-Etienne lance un projet de bibliothèque futuriste multimedias. Informatique et collectivités locales, 13 février 1989. p 4.

Politique culturelle et développement des bibliothèques publiques au Québec : le contexte montréalais

— CAMPBELL, H.C. Le développement des systèmes et des services de bibliothèques publiques : guide pour l'organisation des systèmes nationaux et régionaux de bibliothèques publiques en tant que composante de la planification générale. Unesco, Documentation, bibliothèques et archives, Etudes et recherches, 1983. 186 p.

— Commission permanente du développement culturel. Le réseau des bibliothèques municipales de la ville de Montréal. Rapport au Conseil Municipal, janv.1990. 92 p.

— LAGNIER, Sylvie. Les maisons de la culture à Montréal. Villeurbanne : ENSB, 1990, n°24.

- LATOUCHE, Daniel. Les équipements culturels à Montréal : déploiement géographique et insertion spatiale. Ville de Montréal. INRS - Urbanisation, août 1990. 102 p.
- MOISAN, Danielle. Historique et évolution des bibliothèques publiques de la ville de Laval. Montréal : Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, avril 1991. 39 p.
- Ontario. Ministère de la Culture et de la Communication. La construction des bibliothèques publiques : principes de planification et de conception. Ontario : MCC, 1988. 75 p.
- Québec. Ministère des Affaires Culturelles. Le livre partout et pour tous. Québec : MAC, 1980.
- Québec. Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager. rapport. Québec : Commission d'étude sur les bibliothèques, 1987.
- Québec. Ministère des Affaires Culturelles. Service des bibliothèques publiques. Développement d'un réseau de bibliothèques publiques : mémoire d'éléments de programme. Québec : MAC, 1973. 112 p.
- Québec. Ministère des Affaires Culturelles. Service des bibliothèques publiques. Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal, par C.Aubry et L.G.Denis. Québec : MAC, 1976.
- SAVARD, Réjean. Rapport d'étude concernant la mise sur pied d'un centre d'entreposage en commun pour les bibliothèques du Québec. Juillet 1980. 53 p.
- TREMBLAY, Reine. L'administration des bibliothèques publiques : les élus municipaux et le développement des bibliothèques municipales au Saguenay - Lac St Jean. Montréal : Ecole de bibliothéconomie, 1985. 93 p.
- Une bibliothèque pour Montréal : rapport préliminaire sur la possibilité d'établir une bibliothèque publique à la Place Desjardins, sous la direction d'André Castonguay. Montréal : Faculté des études supérieures de bibliothéconomie, 1973.

— Ville de Montréal. Mémoire à la Commission d'Etude des Bibliothèques Publiques. Montréal, avril 1987. 11 p.

— Ville de Montréal. Service de l'approvisionnement et des immeubles. Maison de la culture Ahuntsic : études préparatoires. Ville de Montréal, avril 1991.

— Ville de Montréal. Service des loisirs et du développement communautaire. Expression des besoins d'aménagement de la maison de la culture de Pointes-aux-Trembles. Volet bibliothèque, par Lise Langlais et André Castonguay. Ville de Montréal, 1991.

— Ville de Montréal. Service des loisirs et du développement communautaire. La Bibliothèque Municipale de Montréal : structures, ressources, et services. Montréal, nov.1988.

— Ville de Montréal. Service des loisirs et du développement communautaire. Rapport du comité d'étude sur le choix des livres à la BM de Montréal. Montréal, nov.1990. 85 p.

Articles de périodique :

Défi - (Revue de l'association des directeurs de bibliothèques publiques au Québec) :

— BOUCHARD, Marcel ; OUIMET, Yves. Les bibliothèques publiques du Québec : situation et perspectives d'avenir. Vol.1, n°2, janv. fév. mars 1986. p 10.

— Comité des réseaux. Les réseaux de bibliothèques publiques au Québec. Vol.1, n°4, juil. août sept. 1986. pp12-13.

— GAGNON, Gilbert. Les bibliothèques et le développement culturel à l'aube de la décennie 90. Vol.6, n°1, avril 1991. pp 6-7.

— MITTERMAYER, Diane. Le conseil d'administration des bibliothèques publiques. Vol.1, n°2, Janv. fév. mars 1986. p7.

— SAUVAGEAU, Philippe. Les recommandations et les orientations de la commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Vol.2, n°4, hivers 1988. pp.8-10.

Documentation et Bibliothèques :

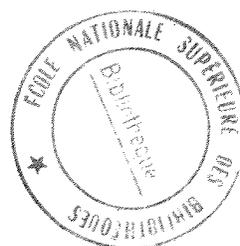
— GAGNON, Gilbert. La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec (1960-1985). Vol.31, janv.-mars 1985, n°1. p. 9-25.

— MITTERMEYER, Diane. Les bibliothèques publiques et le milieu municipal. Vol.35, oct.-déc. 1989, n°4. p.145.

— PANNETON, Jacques. La Bibliothèque Municipale de Montréal : survol historique et perspectives d'avenir. Vol.34, janv.-mars 1988, n°1. p.19.

— SAUVAGEAU, Philippe. Les bibliothèques de l'avenir. Vol.31, oct.-déc. 1985, n°4. p.147.

— SAUVAGEAU, Philippe. Développement de la Bibliothèque de Québec depuis 1975. Vol. 32, janv.-juin 1986, n°1-2. p.47.





* 9 5 5 8 9 3 0 *